

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 34 (1942)
Heft: 6-7

Artikel: Et après la guerre?
Autor: Rimensberger, E.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34^{me} année

Juin/Juillet 1942

N° 6/7

Contrairement à l'attitude adoptée au cours de la dernière guerre, certains milieux influents estiment aujourd'hui qu'avant d'aborder la discussion des problèmes de l'après-guerre, les questions politiques et militaires doivent être « définitivement » tranchées au préalable. Sans compter, en dépit des espérances humaines, qu'il n'y a rien de définitif, notre époque est assez riche de questions qui peuvent et doivent être discutées dès maintenant, quelle que puisse être l'issue de la guerre. Ce sont les problèmes mêmes qui sont à l'origine de la première guerre mondiale; ils sont demeurés sans solution, ou tout au moins n'ont fait l'objet que de solutions insatisfaisantes jusqu'au nouveau conflit; et, dans les conditions actuelles, ils semblent avoir si peu de chance d'être résolus d'une manière raisonnable que l'on peut craindre, si les hommes n'y consacrent pas à temps toute leur attention, qu'ils ne provoquent une troisième guerre mondiale. C'est à ces problèmes, si décisifs pour l'avenir de notre pays, que nous consacrons notre article. R.

Et après la guerre?

Par E.-F. Rimensberger.

I.

La guerre après la guerre.

En choisissant ce titre, l'auteur ne songe pas à cette « guerre par d'autres moyens » que les peuples continuent de mener alors que le fracas des armes s'est tu, à cette guerre larvée dont les effets ont été si néfastes au cours de « l'entre-deux-guerres » de 1919 à 1939. Il s'agit ici de la guerre en soi, de cette guerre à laquelle les hommes de 1919 ont déclaré la guerre avec tant d'enthousiasme mais, hélas, sans créer jamais les conditions capables, sinon de l'éviter, du moins de la différer, de gagner le temps nécessaire pour laisser à la raison le temps de l'emporter sur les passions.

A l'issue de la dernière conflagration, le danger d'un nouveau conflit n'est demeuré écarté qu'aussi longtemps que les vainqueurs se sont comportés en vainqueurs et que la France, la plus menacée des grandes puissances, a su garder en main les seuls atouts capables de garantir la sécurité: les atouts militaires, la supériorité écrasante du potentiel militaire.

Aujourd'hui, il est devenu parfaitement inutile de tenter de définir dans quelle mesure cette volonté de sécurité de la France était un prétexte à l'impérialisme. Quoi qu'il en soit, c'en a été fait de la sécurité dès le moment où *d'autres garanties* ont relayé *la puissance militaire* proprement dite, dès le moment où l'on a tenté de faire succéder aux moyens militaires un système de «sécurité collective», où l'on a cru qu'il était possible de remplacer les canons, les tanks et les avions par des alliances, des tours d'équilibre diplomatique et des notions de droit. Il suffit de songer, dans cet ordre d'idées, aux garanties de la Grande-Bretagne, d'une grande puissance qui, outre sa flotte légendaire, ne disposait plus, peu de temps après la guerre mondiale, que de 300 avions et de 114,000 hommes de troupes régulières pour assurer la défense d'un empire mondial de près de 6 millions de milles carrés.

De tout temps, la guerre a eu pour corollaire un démantèlement des notions de droit. Parfois, lorsque les conflits et les bouleversements ont un caractère décisif, l'effet de ces notions se trouve entièrement suspendu. C'est pourquoi nous avons besoin d'un grand Etat ayant conscience (pas nécessairement dans un dessein d'impérialisme, mais en vue de faire respecter le droit dans l'esprit du mot de Pascal: Il faut que la justice soit forte et que la force soit juste) d'être une puissance mondiale, d'un grand Etat armé en conséquence afin de pouvoir, à chaque instant, faire face au pire; en d'autres termes, cette puissance ne doit pas seulement disposer d'un système parfait d'arbitrage, mais encore d'une supériorité militaire absolue lui permettant de recourir sans hésiter aux moyens de la force afin «que la justice soit forte», et l'emporte.

Les accords relatifs à la sécurité collective conclus dans le cadre du Pacte de la Société des Nations ont entièrement négligé cette élémentaire précaution. Les diplomates s'étaient laissé aller à croire que les décisions d'un aréopage international suffiraient à mener assez efficacement «la guerre à la guerre». Sans aucun doute, les délibérations et les pourparlers rapprochent les hommes. Certes, ces contacts contribuent d'une manière indispensable au progrès des idées, des conceptions sociales et des notions de droit, c'est-à-dire à rendre plus harmonieux les rapports entre les hommes. Ces tentatives de rapprochement auront toujours leur raison d'être. Mais les intentions, si nobles soient-elles, ne peuvent demeurer des intentions. Mais les décisions internationales, comme celles de tout parlement, présupposent, pour être efficaces, l'existence d'un *organe d'exécution*.

La Société des Nations n'en avait pas. On sait aujourd'hui ce qu'il faut entendre par organe d'exécution. Il faut se remémorer les dispositions du Pacte de la Société des Nations pour comprendre combien toute cette organisation était illusoire.

Si les notions de morale, parfois aussi puissantes que l'épée, avaient pu s'imposer comme elles l'auraient dû, c'est *dès le début* qu'il eût fallu faire une distinction nette entre le Pacte de la

Société des Nations et le Traité de Versailles, ce malheureux «dictat» des vainqueurs, et sans attendre que la seconde guerre mondiale fût devenue inévitable. Si l'on avait vraiment voulu que le nombre l'emporte, il aurait fallu renoncer — si paradoxal que cela puisse paraître — à exiger que la plupart des décisions les plus importantes soient prises à l'unanimité; en effet, cette méthode, dans de trop nombreux cas, n'a eu d'autre effet que d'empêcher toute décision, alors que celles prises à la majorité eussent, peut-être, permis de grouper un noyau de puissances résolues à faire respecter la volonté internationale ainsi exprimée. Les problèmes politiques sont des problèmes de puissance; dès la victoire, ils se posent aux vainqueurs aussi bien qu'aux vaincus. Peu après la dernière guerre, on s'aperçut très tôt de cette vérité. Ne fût-ce qu'en ce qui concerne le partage du butin, les différends les plus graves peuvent apparaître entre les vainqueurs. (Il n'est que de se souvenir, dans notre histoire, des guerres de Bourgogne et de l'épisode de Nicolas de Flue). Les tribunaux d'arbitrage — chaque syndiqué le sait — ne sont pas des institutions auxquelles on peut se confier sans réserve, notamment lorsqu'il s'agit de trancher des questions de puissances dont dépendent la paix ou la guerre. Il en est du droit à la guerre comme du droit de grève: personne ne se laisse priver de la possibilité de recourir à cet «ultima ratio». Le désarmement, «dans la mesure minimum compatible avec la sécurité nationale et la participation aux actions communes découlant des engagements», est une contradiction en soi et demeure irréalisable tant que les peuples ne disposent pas d'une force armée internationale. C'était une impardonnable naïveté de croire que l'on peut entreprendre le désarmement et négliger les armements dès le moment où l'agresseur est lui-même désarmé et avant d'avoir créé l'instrument de contrôle capable (en admettant que ce soit possible) d'empêcher efficacement le vaincu de réarmer. Il fallait se rendre compte que l'exécution de l'article du pacte demandant de chaque Etat membre des informations complètes sur l'ampleur de ses armements dépend du plus ou moins de bonne volonté des diverses puissances. L'exemple du Japon montre bien les surprises auxquelles peut prêter ce régime de loyauté internationale (facultative). Le degré de préparation militaire de l'empire du soleil levant — bien qu'il ait été favorisé par les nations qu'il a ensuite attaquées — (il suffit de penser aux livraisons de carburants, d'acier, etc.) a été l'une des plus grandes surprises de cette guerre.

Ce que nous avons dit plus haut du désarmement simultané et de l'état de préparation militaire s'applique également à l'article 10 du pacte par lequel «les membres de la société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres». (En ce qui concerne le «comment», le pacte se borne à stipuler que «le conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation».) L'esprit — en tous points respectable — dont

procède le Pacte de la Société des Nations ressort des dispositions des articles 11 à 16, qui constituent l'épine dorsale du système de sécurité collective. L'article 12 dit, entre autres choses, que les Etats « conviennent qu'en aucun cas ils ne doivent recourir à la guerre avant l'expiration d'un délai de *trois mois* après la décision arbitrale ou judiciaire ou le rapport du conseil. Dans tous les cas prévus par cet article, la décision doit être rendue dans un délai raisonnable, et le rapport du conseil doit être établi *dans les six mois* à dater du jour où il aura été saisi du différend ». Lorsqu'un conflit, contrairement aux dispositions du pacte n'est pas soumis à l'arbitrage ou que le conseil ne réussit pas à faire accepter son rapport par tous les membres autres que les représentants de toute partie au différend, *les membres de la société se réservent le droit d'agir comme ils le jugeront nécessaire pour le maintien du droit et de la justice* (qui sont des notions relevant éminemment de l'estimation individuelle). Dans ces conditions, peut-on penser qu'un Etat prenant au sérieux ses obligations, tant envers lui-même qu'envers les autres, puisse jamais songer à désarmer ?

Nombre de lecteurs répondront par l'affirmative en invoquant l'article 16, la pièce de résistance du pacte dont les principales dispositions ont la teneur suivante :

« Si un membre de la société recourt à la guerre contrairement aux engagements pris, il est ipso facto considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la société. Ceux-ci s'engagent à rompre immédiatement avec lui toutes les relations commerciales et financières, à interdire tous rapports entre les personnes résidant sur leur territoire et celles résidant sur le territoire de l'Etat en rupture de pacte et à faire cesser toutes communications financières, commerciales ou personnelles entre les personnes résidant sur le territoire de cet Etat et celles résidant sur le territoire de tout autre Etat membre ou non de la société. En ce cas, le conseil a le devoir de recommander aux divers gouvernements intéressés les effectifs militaires ou navals, par lesquels les membres de la société contribueront respectivement aux forces armées destinées à faire respecter les engagements de la société. Les membres conviennent, en outre, de se prêter un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre pour réduire au minimum les pertes et les inconvénients qui peuvent en résulter. »

Ou bien il ne fallait pas envisager la résistance armée ou bien, si l'on ne voulait pas que le monde subisse les plus cruelles désillusions, stipuler exactement les moyens militaires nécessaires et créer à temps un état-major ad hoc.

Cet état-major, comme tout état-major d'un pays indépendant, aurait dû étudier des plans pour chaque cas d'agression éventuelle contre chacun des Etats membres, ce qui l'eût naturellement obligé à envisager un nombre astronomique de variantes. Que les circonstances du moment ne l'aient pas permis, nous n'en ferons grief à personne. Cependant, étant donné ces circonstances, *les hommes d'Etat ont eu le grand tort de se laisser bercer par une sécurité qui n'était qu'illusoire.*

On en croit à peine son entendement lorsqu'on songe qu'au cours des vingt dernières années, confiants dans ces dispositions,

les représentants les plus avisés de plus de cinquante nations ont fondé leur politique et leurs espérances sur ces principes inspirés par la bonne foi, certes, mais si mal étayés. Nombre d'entre eux se sont laissé aller à l'illusion qu'à elle seule *la rupture des relations économiques* suffirait à amener à composition même les Etats les plus puissants: Lors de l'agression italienne contre l'Abyssinie, plus de 50 gouvernements ont appliqué «avec une rigueur vraiment pédante», comme l'a reconnu Mussolini lui-même, les sanctions du pacte et interdit toute exportation de matériel de guerre; 48 gouvernements ont appliqué le boycott financier, 44 ont interdit l'importation directe ou indirecte de marchandises italiennes et 47 ont décrété l'embargo sur les exportations à destination de l'Italie, mais sans empêcher sérieusement les armées de Mussolini de conquérir l'Abyssinie. D'ailleurs, la dernière guerre mondiale a déjà démontré qu'à elle seule la «suprématie économique» est loin d'être décisive. Pourtant, la leçon n'a guère servi, et l'on a vu ce mythe facile remis en honneur au cours de cette guerre. Et ce mythe sera plus illusoire encore lorsque la possession de matières premières ne sera plus aussi arbitrairement répartie qu'aujourd'hui, lorsqu'il ne sera plus possible à un seul groupe de belligérants de contrôler le 97% de la production du caoutchouc, le 84% de celle du pétrole, le 75% de celle du charbon, le 82% de celle du fer, etc. *A ce moment, les obstacles économiques, les mesures de blocus, etc., ne joueront probablement plus aucun rôle.*

Mais ces considérations entrant dans notre chapitre consacré à l'organisation de l'économie de l'après-guerre, nous ne les poursuivons pas plus avant; nous nous bornerons à examiner les éléments nouveaux apportés, aussi bien sur le plan militaire que politique, autant par ceux qui sont demeurés fidèles au principe de la sécurité collective que par ceux qui ne comptent que sur eux-mêmes.

Commençons par les idéalistes (encore libres d'exprimer leur opinion dans notre pays); ils nous permettent d'opposer l'une à l'autre les deux solutions extrêmes. Les milieux tels que l'Union paneuropéenne ou le Rassemblement universel pour la paix, tenant compte des insuffisances exposées plus haut, arrivent à des conclusions et à des suggestions très réalistes et en grande partie fort justes, ce qui n'est toutefois pas encore un critère de réalisation (c'est aussi pour cette raison que certains des «spécialistes» de la Société des Nations se sont gardés de tirer «officiellement» les mêmes conclusions, sachant bien qu'il n'y avait pas la moindre possibilité de les réaliser).

Sur ce plan comme dans le domaine économique, de même qu'en présence des profondes transformations sociales qui s'annoncent, nous voyons se dresser les *contradictions* entre *la liberté*, à laquelle on ne veut pas renoncer, et *la contrainte*, sans laquelle des mesures efficaces ne sont pas possibles.

Si vraiment, afin de prévenir efficacement toute guerre, les membres de la Société des Nations doivent à l'avenir se soumettre aux décisions prises à la majorité, c'en est fait du principe de la souveraineté *absolue* des Etats. Si cette décision vise, par exemple, l'armée d'un Etat, il devient difficile de parler de «souveraineté limitée», cette sorte de restriction de la souveraineté touchant la notion même d'indépendance. Un Etat n'acceptera de la sacrifier qu'au plus haut prix : à la condition seulement que les membres de la société renoncent à porter *eux-mêmes* remède au mal et prennent l'engagement de se soumettre sans réserve aux décisions de la ligue. Chacun doit avoir la garantie d'une sécurité et d'une justice absolues. Mais la nature humaine est ainsi faite que la réalité la plus imparfaite est plus sûre que la promesse la plus magnifique. Dans les circonstances actuelles, et même en admettant que «les intérêts particuliers des classes dominantes cessent de déterminer la politique, ouvrant ainsi la voie au règne de la raison et du droit dans les relations entre les peuples et de la prospérité générale», on ne saurait compter réaliser dans un avenir rapproché la sécurité et la justice absolues. Nous qui avons vécu toutes les erreurs et tous les abus de la «guerre totale», nous ne voulons pas tomber dans l'autre extrême et nous laisser aller à l'illusion d'une «paix totale», d'un droit absolu et sacré, d'une justice immanente et d'un règne «de la loi morale la plus haute». Toutes les conceptions totalitaires sont fanatiques et, partant, sans pitié, inhumaines. Le dogme du droit et de la vérité absolus («hors de moi point de salut») est aussi intolérant que toutes les autres doctrines totalitaires. Tout ordre nouveau (bien que nous espérons de tout cœur qu'il sera meilleur que celui qui se défait dans la guerre et la souffrance — et *il faut* qu'il soit meilleur parce que nous ne pouvons penser que des millions de vies ont été sacrifiées en vain) sera imparfait, parce qu'il procède de l'humaine imperfection. Si nous attendons que tous les hommes agissent selon le précepte : «Ne fais pas à ton prochain ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît», nous pourrions attendre longtemps l'arrivée en terre promise. Pour le moment et aussi loin que nous puissions penser, chaque individu, chaque nation tentera de faire valoir *sa* conception du droit. Tant qu'il sera question de «droit» et de «liberté», ce seront le droit et la liberté tels que les conçoivent ceux qui les proclament.

Ces considérations s'appliquent également au «droit des peuples de disposer d'eux-mêmes», principe qui a joué un rôle de première importance dans la «reconstruction» de l'Europe après la première guerre mondiale. Il n'a pas été entièrement abandonné par ceux qui sont encore partisans d'une organisation internationale avec ou sans organe d'exécution, avec ou sans armée internationale. On ne peut atténuer cette alternative — comme la Conférence du désarmement a tenté de le faire — en situant le problème sur le plan moral et en s'efforçant de faire une distinction entre les armes

offensives et défensives. L'offensive étant la méthode de défense la plus efficace, il est évident que la meilleure manière de se défendre contre l'agresseur est de recourir aux armes offensives. Mais il suffit qu'elles existent pour que l'on perde l'assurance qu'elles seront réservées à la «bonne cause». «La puissance, comme le disait avec raison Jacob Burckhardt, est mauvaise en soi». Si nous acceptons la police internationale, nous devons aussi endosser les obligations militaires qu'elle ne manquera pas de comporter. Mais ce risque ne vaudrait la peine d'être encouru que si la guerre actuelle entraînait effectivement la fin du capitalisme, que si elle donnait naissance à un monde où la majorité des Etats soient régis par les principes sociaux pour lesquels nous luttons. Qui peut l'espérer? Même si l'Europe évoluait dans ce sens favorable, on peut craindre que les Etats-Unis et d'autres pays ne servent de nouveau tremplin au capitalisme.

Si la guerre, d'une manière ou de l'autre, avait pour conséquence une Europe unifiée et sociale, le continent serait très probablement entraîné assez rapidement dans une nouvelle guerre, guerre défensive cette fois. Et même si cette guerre était une forme politique (une forme politique nouvelle n'étant viable, nous dit J. Burckhardt, qu'à la condition de passer du déploiement de la force à l'organisation d'une justice forte, «wenn es sich aus Gewalt in Kraft verwandelt»). Mais, au début, ce n'en serait pas moins la force brutale qui l'emporterait sur la force de la justice. L'Europe, comme on l'a vu au cours du processus d'unification des Etats-Unis, de l'U.R.S.S., de la Chine, etc., ne réalisera probablement son unité qu'en lutte contre un autre bloc. On ne saurait perdre de vue ces faits d'expérience lorsque l'on propose la Suisse comme modèle d'organisation européenne. En effet, il ne faut pas voir que les beaux côtés de cette comparaison. La voix de la raison a été longtemps couverte par celle des égoïsmes et des passions. L'harmonieuse organisation de la Suisse d'aujourd'hui a été forgée au feu des luttes intestines et des guerres contre l'ennemi commun. Et dans les guerres contre l'étranger — celles de Bourgogne, par exemple — ce n'est pas toujours la solidarité et «les décisions prises démocratiquement» qui l'ont emporté. Très souvent, l'initiative a été prise en recourant à la violence (peut-être inévitable au cours de cette sorte d'évolution) par certains partenaires qui ont «forcé la main» aux autres — la plupart du temps par ceux qui se sentaient les plus forts, ou les plus menacés. Il n'en est pas autrement à l'échelle de l'Europe. Il suffit de se remémorer tous les commentaires dont l'attitude de la France a fait l'objet pendant et à l'issue de la dernière guerre. Pensons aussi qu'au cours de ces dernières années, aucun Etat n'est entré dans le conflit avant d'avoir été attaqué, ou du moins de s'être senti directement menacé. Et puis, n'oublions pas combien de temps il a fallu pour que la Confédération suisse devienne ce qu'elle est aujourd'hui. En outre, notre pays a bénéficié de conditions initiales infiniment

plus favorables : les anciens Confédérés *luttaient pour la liberté* avec tout l'enthousiasme dont cette aspiration est génératrice ; aujourd'hui, l'unité de l'Europe ne peut se faire qu'à la condition que chaque Etat *renonce à des libertés*. On voudra bien reconnaître que c'est beaucoup plus difficile. Nous pouvons aussi nous demander si l'Europe, épuisée par la guerre, sera encore en mesure de supporter une médication aussi sévère.

Ceux qui veulent créer une Europe nouvelle sur le modèle de la Suisse, et stable comme elle, ne doivent pas oublier que la Confédération n'est devenue un organisme politique solidement charpenté qu'au moment où les cantons ont remis au pouvoir central la politique étrangère, la défense nationale et la politique monétaire. *L'unification de l'Europe ne sera pas réalisable avant que les Etats qui la composent consentent aux mêmes sacrifices que les cantons suisses.*

Pouvons-nous espérer que cette guerre créera les conditions préalables à cette unification ? Et la Suisse est-elle prête à renoncer à ces attributs de sa souveraineté nationale ?

C'est l'un des aspects — aspect extrême, nous en convenons — de la question. En abordant l'autre extrême, il est nécessaire d'accorder quelque attention aux tendances des Etats totalitaires. Constatons en passant que l'idéologie des partisans de l'unification européenne dont nous venons d'exposer les conceptions est radicalement opposée à celle de tenants totalitaires de cette même unité. *Néanmoins, l'opposition est moins marquée quant à la réalisation pratique, technique, de cette unité.* Elles aussi, les dictatures, ne se représentent guère — et elles ne peuvent faire autrement — une Europe politiquement, économiquement et militairement unifiée sans un organe exécutif muni de pouvoirs réels, sans une politique extérieure, une politique économique et monétaire entre les mains d'un pouvoir central — la réalisation de ces deux derniers éléments étant la seule possibilité de démanteler les barrières douanières.

On ne manquera pas de faire ressortir que dans l'un des cas (après une victoire des Alliés), l'unité européenne sera l'expression d'une volonté commune et démocratique exprimée, tandis que, dans l'autre, elle sera réalisée par la violence et la contrainte.

Au début de la guerre, les deux camps ont exprimé d'une manière assez amène leurs conceptions. Les puissances alliées ont prononcé des paroles très prometteuses sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le désarmement, etc. Dans son discours du 6 octobre 1939, Hitler a proclamé que « la paix et la sécurité dépendent d'une limitation des armements ». Le 3 novembre 1939, lord Halifax, alors ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, a déclaré « qu'il ne serait pas possible de mettre fin d'une manière durable à la guerre si elle n'apportait pas rapidement la solution du problème des armements, dont les peuples ressentent si lourdement la charge ».

Plus tard, le ton des deux belligérants s'est quelque peu modifié. Dans l'attente d'un «système permanent de sécurité collective», la «Charte de l'Atlantique», le document qui fixe officiellement les buts de guerre des Alliés, exige expressément le désarmement de «l'agresseur». Quant aux puissances de l'Axe, elles se garderont bien, en cas de victoire, de répéter la fatale erreur de l'Entente; elles renforceront leur puissance militaire de manière à être les seules garantes de la sécurité européenne, et peut-être en se refusant même de partager avec qui que ce soit le douteux honneur d'affirmer encore une fois par les armes «les droits» de l'Europe.

En ce qui concerne l'aspect *politique* du problème de la souveraineté et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, Chamberlain, en février 1940, déclarait encore que la Grande-Bretagne se battait également pour affirmer la sécurité des petits peuples et que seul le désarmement pouvait sauver les nations de la ruine. Toutefois, en regard de la dernière guerre, que l'Entente a menée du commencement à la fin au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la liberté des petits pays (Belgique, Serbie, Monténégro, Tchécoslovaquie, etc.), il est relativement peu question de ces principes dans le conflit actuel.

Les Alliés semblent commencer à admettre — ou tout au moins à se rapprocher de ce point de vue — «qu'à lui seul le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne permet pas d'instaurer une Europe viable» et qu'en 1919, il eût peut-être été préférable de commencer par se consacrer très sérieusement à la solution des *problèmes économiques* intéressant l'Europe dans son ensemble plutôt que de s'acharner à la solution aussi énervante qu'insaisissable du problème des nationalités. Les hommes d'État de Versailles ont commis une double erreur: D'une part, ils ont conclu *sub specie aeternitatis* des traités *politiques* dont la fragilité sautait aux yeux les moins avertis; en revanche, les accords *économiques* — qui ont besoin de temps pour manifester leurs effets — ont été conclus à aussi courte échéance que possible et munis des clauses les plus incompatibles avec la réalité économique. Après quelque temps, les transactions économiques forcées stipulées entre l'Allemagne et la France, entre l'Allemagne et la Pologne, ont abouti à une impasse, créant les conditions des crises économiques désastreuses qui ont suivi. Au nom de la politique, on a démantelé des *unités économiques* qui avaient fait leurs preuves (l'Autriche-Hongrie, les Balkans). Dans quelques cas même, les frontières ont coupé en deux des régions industrielles qui s'étaient développées organiquement au cours de l'évolution économique; de cette manière, des industries immenses ont perdu d'un jour à l'autre leur caractère complémentaire, se sont trouvées séparées par une frontière artificielle et désormais opposées les unes aux autres (Haute Silésie). Comme il est apparu impossible dans maints cas de tracer les frontières politiques d'une manière conforme à celles des natio-

nalités, que Wilson considérait pourtant comme «nettement reconnaissables» (et l'évolution actuelle dans les Balkans ne fait que confirmer cette impossibilité), on a sacrifié les possibilités économiques les plus susceptibles de développement aux entités politiques les plus stériles.

Mais il semble qu'aujourd'hui l'on tende à tomber dans l'autre extrême. On se plaît à considérer le respect exagéré du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme une maladie infantile de la démocratie et l'on cède à croire que le citoyen acceptera n'importe quelle solution, consentira à appartenir à n'importe quelle combinaison politique pourvu qu'elle soit englobée dans une unité économique organique lui assurant des conditions d'existence suffisantes. Jusqu'à ce que cette organisation ait été mise au point, on laisse entendre, ici et là, que cinq ou six ans au moins doivent s'écouler avant la signature du traité de paix et d'accords politiques, cela afin de disposer du temps nécessaire aux adaptations. On constate aussi que diverses personnalités dont l'opinion est de poids ne veulent plus rien savoir du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; elles entendent désormais ne tenir compte que des seules nécessités et réalités économiques. De nombreux «experts» désirent rendre plus facultatives encore les dispositions du Pacte de la Société des Nations; en revanche, ils veulent, une fois pour toutes, faire de l'Europe une unité économique. En particulier, les mauvaises expériences faites après la guerre avec les petits Etats créés par le traité de paix (et qui se sont révélés si peu viables) semblent avoir déclenché une violente aversion contre ces «microorganismes» et leur «prétentieuse et désagréable neutralité».

L'une des nombreuses personnalités britanniques qui représentent avec autorité cette tendance a développé récemment les considérations suivantes:

«La guerre actuelle a démontré que l'indépendance formelle dont les petits Etats jouissent est une réalité douteuse. Les petits Etats ne peuvent danser plus longtemps sur la corde raide et fragile de leur neutralité. Ils peuvent encore moins compter sur un système imprécis de sécurité collective laissant indéfinie l'identité de l'adversaire ou de l'allié de demain. Les petits Etats ne peuvent sauvegarder leur existence qu'à la condition de s'allier d'une manière permanente avec une grande puissance. Bien qu'une telle alliance puisse avoir forme politique d'une association entre partenaires égaux en droit, la politique militaire de l'Etat le plus faible doit, dans la pratique, être subordonnée à celle de l'Etat le plus fort. Le droit politique d'un Etat de disposer de lui-même sera conditionné et limité par les nécessités militaires.»

Le professeur Carr (membre de la délégation britannique à la Conférence de la paix en 1919, et qui a occupé jusqu'en 1936

des postes officiels importants), déclare sans ambage: «Les faiseurs de paix de 1919 ont poussé beaucoup trop loin le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans leurs efforts en vue de l'appliquer, ils ont prêté la main à la désagrégation d'unités politiques viables en favorisant, d'autre part, la création d'un nombre excessif de petits Etats, et cela à l'instant même où des facteurs d'ordre *stratégique* et *économique* exigeaient une concentration plus marquée et le regroupement du monde en un nombre réduit d'unités politiques plus vastes.» En Grande-Bretagne, nombre de critiques attribuent les revers militaires au fait que la guerre, en dépit de nécessités évidentes, n'a pas été préparée de longue main. Il est naturel que des Etats ne peuvent réaliser une collaboration étroite sans prendre au préalable toutes les mesures qu'elle exige: «*Les petits Etats qui se trouvent à proximité de belligérants ne doivent pas attendre d'être attaqués pour choisir de quel côté ils entendent participer à la lutte. Le seul système de sécurité collective qui n'ait manqué ni de chances de réussir ni de réalisme, c'est la conception française préconisant, sous la conduite de la France, une alliance européenne contre un adversaire déterminé, en d'autres termes, la conception même que les petits Etats ont repoussée.*» De plus amples commentaires nous apparaissent superflus!

Le programme officiel soumis cette année au Congrès officiel du Parti travailliste britannique renonce à tous les beaux slogans de la dernière guerre: «droit des peuples à disposer d'eux-mêmes», «évolution autonome», etc. Ce document précise, plus nettement que la «Charte de l'Atlantique» (le plan des Alliés en vue de la réorganisation du monde), que les «agresseurs doivent être mis dans l'impossibilité de recourir à la guerre comme instrument de la politique nationale». «Les agresseurs doivent être et demeurer désarmés.» Le Parti travailliste ne reconnaît qu'aux Alliés, et notamment aux Etats-Unis et à la Russie, le droit d'organiser la paix de demain. En ce qui concerne la sécurité collective, le programme stipule laconiquement qu'il faut trouver les méthodes et institutions appropriées. Sur le plan économique, comme nous le verrons, ce langage est plus catégorique encore.

Ce chapitre serait incomplet si nous ne commentions pas ici *l'attitude des organisations syndicales* en face de la guerre considérée comme moyen de liquider les conflits. A l'issue de la première guerre mondiale, alors que l'horreur inspirée par l'hécatombe de millions de vies humaines et l'anéantissement d'immenses richesses économiques était à son comble, le mouvement syndical international décida la lutte systématique contre la guerre (guerre à la guerre) et la «grève générale en cas de guerre». A cette époque fut instituée une commission internationale spéciale chargée de préparer les modalités d'application de cette décision. Cet organisme avait de trop nobles intentions et «il ne vécut que ce que vivent les roses». Mais l'application de cette décision, quelle que

soit la volonté des parties — et elle était réelle — de ne pas la laisser devenir lettre morte, devait se heurter à des difficultés insurmontables parce que le texte en était rédigé en termes trop généraux. En effet, les constatations faites pendant la guerre devaient se vérifier d'une manière plus nette encore en période de paix: *On ne peut exiger des travailleurs organisés exclusivement ce que les autres salariés et citoyens ne sont pas disposés à faire, c'est-à-dire de risquer leur gagne-pain pour prévenir une guerre plus ou moins lointaine.* Si vraiment le mot d'ordre: «prévenir la guerre» est pris au sérieux, il implique, pour certaines catégories de travailleurs, une perte de gain et le chômage. En outre, en toute logique, il exige que les ouvriers de l'industrie des armements refusent le travail en pleine paix. Pour être appliqué avec conséquence, ce mot d'ordre nécessite une répartition bien étudiée des tâches, et même des mesures prises sur une vaste échelle. Dans certains cas et dans certaines circonstances — en temps de paix, en face d'un danger de guerre et en cas de conflit — il faut limiter ou interrompre non seulement l'activité des fabriques d'armement proprement dites, mais encore la production des matières premières (fer, charbon, pétrole, cuivre, etc.), de même que les transports du matériel de guerre et des produits servant à les fabriquer. Dans ces conditions, pourquoi, estimait avec une certaine raison cette commission syndicale internationale, recourir seulement aux ouvriers de l'industrie des armements en laissant de côté, par exemple, les travailleurs des transports? Mais, rétorquèrent ces derniers, la lutte contre la guerre exige-t-elle l'immobilisation de l'ensemble des moyens de transport? Ne suffit-il pas que la production du matériel de guerre soit interrompue à la source? L'arrêt de l'extraction et de la production du fer et de l'acier, objectait-on d'autre part, ne risque-t-il pas de paralyser l'économie tout entière? Et connaît-on exactement les quantités de fer destinées à la fabrication des armements et celles absorbées par la consommation civile? Et peut-on faire une distinction exacte entre ces deux catégories de production? Seuls les lieux de destination des transports de fer, répondait-on, permettent de déterminer son affectation. Il est évident qu'un tel feu de barrage d'objections et de contre-objections devait rapidement neutraliser les efforts de la commission. Ils n'y ont pas manqué.

A côté des campagnes de caractère plutôt général en faveur du désarmement, de la nationalisation de l'industrie des armements, etc., le mouvement syndical se borna à prendre une position *politique* en face du problème de la guerre et des dangers de guerre, le plus souvent en collaboration avec l'Internationale politique.

De même, la résolution relative à la grève générale prit, elle aussi, un caractère nettement politique après qu'en 1933 (la date a son importance) la résistance eût été envisagée, en cas de guerre, sous l'aspect d'une «grève générale contre l'agresseur», étant considéré comme tel l'Etat qui se refuse à se soumettre à une sentence

arbitrale. Lors de l'invasion de l'Abyssinie, les travailleurs de tous les pays furent invités à participer efficacement aux sanctions — y compris aux sanctions militaires. A l'heure actuelle, même dans sa rédaction la plus récente, la résolution relative à la grève générale est dépassée par les événements; en effet, en 1939, *du point de vue strictement formel*, les Alliés doivent être considérés comme agresseurs. Ce sont eux qui ont déclaré la guerre sans recourir au préalable à un tribunal arbitral. Quoi qu'il en soit, pour des raisons que nous n'examinerons pas ici, les travailleurs de tous les pays qui ont déclaré la guerre se sont rangés d'un seul mouvement derrière leur gouvernement. Peu avant la guerre actuelle, au cours de l'une des dernières séances de l'Internationale ouvrière, un délégué a déclaré avec l'assentiment général qu'au cas d'une nouvelle guerre, la situation serait beaucoup plus simple qu'en 1914, «tous les travailleurs organisés étant du même côté de la barricade». (Aujourd'hui, en revanche, on commence à penser que le fait précisément que les travailleurs de l'autre camp ne sont pas librement organisés est une lourde hypothèque sur l'avenir). En ce qui concerne l'aspect nettement politique de l'attitude du monde ouvrier en face de la guerre, souvenons-nous qu'elle n'a jamais été absolue. Marx, par exemple, soupirait après une guerre «libératrice» contre la Russie tsariste. Toutes les guerres susceptibles, à son avis, de devenir des «guerres révolutionnaires» l'enthousiasmaient. En 1891, Bebel déclare devant le congrès d'Erfurt du Parti socialiste allemand: «Si la Russie (à ce moment tsariste), le repère de la cruauté et de la barbarie, l'ennemie de toute culture et du genre humain, attaquait l'Allemagne pour la démembrer et l'anéantir — et une telle guerre ne saurait avoir d'autre but — nous aurions autant d'intérêt, sinon davantage, à repousser cette attaque que les hommes qui sont actuellement à la tête de l'Allemagne». En 1907 encore, Bebel proclame qu'en cas de guerre contre la Russie, il est prêt, «tout vieux bonhomme qu'il est», à reprendre le fusil. Nous pourrions citer des déclarations semblables à l'occasion de la guerre de 1870 ou des guerres balkaniques.

La brochure publiée en 1929 par Friedrich Adler, secrétaire de l'Internationale ouvrière (II^{me} Internationale): «Si la guerre éclatait quand même...» est caractéristique des fluctuations de l'attitude du mouvement ouvrier. Adler, après avoir cité un appel en faveur de «la politique de neutralité la plus stricte» paru en 1915, écrit: «Au cas où il faudrait subir encore une fois l'incommensurable malheur de la guerre, *une Internationale active, aussi loin que je puisse le concevoir, ne pourra faire autrement que d'observer la même attitude à l'égard des deux camps impérialistes...* En régime capitaliste, la guerre défensive est indissolublement liée à la guerre de conquête. *Le vainqueur n'a pas le choix. L'impérialisme revendique ses droits. A l'instant de la victoire, la guerre entreprise comme guerre de défense se transforme irrémédiablement en guerre de conquête.*»

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les conclusions de cette brochure: «La guerre ne peut devenir la chose du parti que si l'Internationale en décide ainsi. Aussi longtemps qu'aucune décision de ce genre n'est prise, le mot d'ordre demeure: de la neutralité jusqu'au sabotage. En cas de doute, par exemple, lorsque des circonstances extérieures empêchent l'Internationale de se réunir et de prendre une décision, les partis nationaux doivent toujours observer en face de la guerre une attitude négative et ne jamais la soutenir de leur propre mouvement.»

Quelle que soit l'issue de la guerre actuelle, elle sera suivie d'une vague de fond pacifiste plus puissante encore qu'après 1919. Cette fois, contrairement à 1914, il n'a été question chez aucun peuple de «guerre fraîche et joyeuse». Les soldats ne sont pas partis avec des fleurs au canon de leur fusil. Les cloches n'ont pas sonné pour les victoires, même éclatantes. Chez les belligérants comme chez les neutres, les grandes batailles ont causé plus d'horreur que d'admiration ou d'enthousiasme. Il n'y a plus aujourd'hui de guerres et de victoires «faciles». Les destructions de la guerre totale sont radicales et monstrueuses; et tous les peuples, ceux qui la subissent comme ceux qui la font, s'appauvrissent.

En 1882, Engels (qui repoussait catégoriquement toute guerre depuis 1879 et déclarait qu'à «aucun prix il ne céderait à souhaiter une guerre», écrivit à Bernstein une lettre prophétique:

«Pour cette Allemagne placée sous l'influence de la Prusse (Engels dit: Preussen-Deutschland), il ne peut y avoir d'autre guerre que mondiale, d'une ampleur et d'une violence inouïes. Ce seront huit à dix millions de soldats qui s'entretueront; ils dévasteront l'Europe plus terriblement que ne pourraient le faire des nuées de sauterelles: dans l'espace de trois à quatre ans, nous verrons s'accumuler les dévastations de la Guerre de trente ans; nous subiront la famine et les épidémies; une misère pressante acculera les armées comme les masses populaires à la brutalité; à l'organisation complexe du commerce, de l'industrie et du crédit succéderont un désarroi sans remède, puis la banqueroute générale. Les États anciens et leur traditionnelle sagesse politique s'écrouleront, et si violemment, que les couronnes rouleront par douzaines dans la poussière; il ne se trouvera personne pour les relever. Il sera absolument impossible de prévoir ni la fin de tout cela, ni le camp qui l'emportera; une seule chose est certaine: un épuisement général créant les conditions de la victoire définitive de la classe ouvrière.»

Mais la vision apocalyptique d'Engels n'a pu prévoir que cette guerre, déclenchée en 1914, serait suivie, vingt ans plus tard, d'une nouvelle conflagration mondiale dans laquelle seraient entraînés 30 millions de soldats. A plusieurs points de vue, les paroles d'Engels sont doublement prophétiques. Les conséquences de cette

guerre sur les hommes seront plus graves qu'il ne l'imaginait. Ils se tourneront alors vers ceux qui, sans jamais avoir rien entrepris pour affaiblir le potentiel de défense du pays, se sont cependant toujours prononcés contre la guerre en soi, c'est-à-dire comme moyen de liquider les conflits; vers ceux qui, tout en s'efforçant toujours de demeurer à l'écart des combinaisons et de l'opportunisme des politiques, n'ont cessé de se dresser contre tout impérialisme et d'affirmer avant tout la nécessité de satisfaire les besoins vitaux de tous les peuples. *A ce moment, les organisations syndicales pourront témoigner de la continuité de leur action contre la guerre comme moyen de liquider les différends.*

*

Les considérations qui précèdent nous engagent à tirer quelques conclusions quant à notre pays: Qu'elle soit plus ou moins imposée par l'un ou l'autre des belligérants, ou encore en admettant qu'il n'y ait pas de vainqueur (éventualité qui doit être prise en considération), qu'elle soit rendue inévitable par la commune misère, *l'unification de l'Europe*, si nous voulons qu'elle soit autre chose que l'œuvre d'un instant, si nous voulons que tous les sacrifices n'aient pas été vains — sera sans aucun doute *une affaire déficitaire pour la souveraineté politique et militaire*. Pour la Suisse, l'abandon de la neutralité (en supposant que notre pays demeure préservé par la guerre, cette neutralité apparaîtra comme l'attitude politique la plus conforme à notre situation) signifierait rien moins que *l'obligation de participer en tout temps aux opérations militaires dont notre politique de neutralité et des circonstances favorables nous ont tenus éloignés*. Nous savons ce que l'on pense des petits Etats d'un côté comme de l'autre de la barricade. Chaque pays s'inspire des expériences passées pour déterminer son attitude future. Il est évident que les pays auxquels leur neutralité a coûté le prix énorme que l'on sait accepteront plus facilement que ceux qui ont eu l'insigne bonheur de la sauvegarder, l'idée de «se lier en permanence avec une grande puissance» avec tous les inconvénients et les charges que cela comporte. D'autres hésiteront parce que,

même dans le cas le plus favorable, la nouvelle Europe ne justifiera probablement pas de tels sacrifices. On nous permettra de douter que des accords aussi peu clairs que peu naturels que ceux qui viennent d'être conclus entre l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne et les Etats-Unis rendent peu attrayante l'idée de cette Europe nouvelle, d'autant plus que ces traités ont renoncé à toute stipulation donnant la garantie d'une Europe viable.

Du point de vue purement militaire, les expériences faites au cours des vingt dernières années avec la Société des Nations et la sécurité collective permettent de penser que le *système opposé*, c'est-à-dire celui des alliances conclues dans un dessein défini et

sous la conduite d'une grande puissance comporte néanmoins certains avantages, surtout lorsque l'on songe qu'en Europe le système de la sécurité collective, dans la mesure où il a pu être appliqué, n'a pas réussi mieux que l'autre à empêcher la guerre.

Bien que, sur le plan *politique* et *économique*, il faille continuer de revendiquer des méthodes démocratiques et l'égalité des droits, il faut reconnaître, en revanche, que les questions militaires doivent être confiées à un haut commandement unique muni de pouvoirs discrétionnaires (la dernière guerre l'a démontré et celle-ci l'a rappelé, souvent de la manière la plus cruelle). Dans la pratique, et indépendamment des systèmes politiques, ce haut commandement doit être confié à la puissance qui a le plus grand intérêt au maintien de l'alliance (en d'autres termes, de la sécurité) et dont, partant, on peut avoir la garantie qu'elle fera tout le nécessaire pour assurer le plus haut degré de préparation militaire (comme cela a été le cas de la France à l'issue de la première guerre mondiale).

L'expérience fait penser que cette manière de procéder est assez inapplicable dans le cadre de la «sécurité collective». Si la notion de sécurité *collective* doit être prise au sérieux, *la participation à la sécurité militaire ne doit souffrir aucune exception*. Dès la fin de la dernière guerre, les syndicats s'en étaient rendu nettement compte. La Conférence syndicale internationale réunie à Berne du 5 au 9 février 1919 demanda expressément que la Société des Nations dispose «de pouvoirs législatifs et juridiques», en d'autres termes de la compétence d'un organisme autonome; partant, «le corps législatif de la ligue doit être élu par les Etats membres». Ainsi comprise, la sécurité implique, pour chaque Etat, l'abandon des moyens militaires, en d'autres termes, d'une partie de sa souveraineté. Pas plus que les alliances tant décriées — dans lesquelles les hommes de bonne volonté ne voyaient qu'un impérialisme larvé et des tendances à l'hégémonie — le système de la sécurité collective n'a pu déployer tous ses effets entre les deux guerres mondiales. *Mais si l'on ne veut, ou ne peut pas, endosser les sacrifices exigés par la sécurité collective, on devrait alors se garder de s'opposer à la constitution d'un solide système d'alliances*; par ailleurs, les expériences et les circonstances nouvelles ont fait tomber bien des préjugés à l'égard de ce système. Quoi qu'il en soit, on peut dire que, dans sa forme classique, exception faite des obligations nettement stipulées qu'il impose aux partenaires, *il laisse intacte la souveraineté de chacun des Etats. De même, il doit laisser ouverte la possibilité de demeurer neutre*. Si, dans les milieux qui s'occupent d'ores et déjà de ces problèmes, certains voudraient voir maintenue la neutralité de la Suisse, ce n'est pas seulement parce que (comme nous l'avons vu) l'Europe de demain — quel que soit le vainqueur — ne sera pas très attrayante ou encore parce que la puissance militaire de notre pays ne pèse pas lourd dans la balance, mais parce que *la Suisse*,

ensuite de ses traditions, peut rendre, par son existence même, les plus utiles services et remplir une tâche conforme à son idéal, tâche qu'elle a déjà remplie pour le plus grand soulagement de l'humanité: sa mission humanitaire.

II.

L'économie après la guerre.

Mieux encore que dans le chapitre précédent, *la situation particulière de la Suisse* peut servir de point de départ à nos considérations sur l'organisation économique de l'après-guerre. Nous ne voulons pas dire par là que nous attachions plus d'importance à l'avenir de notre économie nationale qu'à celui de l'économie mondiale, ce qui témoignerait d'un esprit borné, la prospérité de la première dépendant étroitement de celle de la seconde. La Suisse a un intérêt vital aux échanges internationaux les plus étendus, à un commerce mondial se déroulant avec un minimum d'entraves. *Une économie mondiale, pour être aussi libre qu'elle peut l'être et pour déployer la plus haute capacité de production, implique tout d'abord un maximum de division du travail.* Et c'est précisément dans un régime de division très poussée du travail que la *qualité* de la production suisse — qui a toujours fait la force de notre pays — déploie tous ses effets. Le maintien ou la restauration de cette division internationale est donc d'une importance vitale pour notre pays: en effet, l'existence d'une grande partie de notre population dépend de nos exportations. Cette situation admise, il faut reconnaître que l'un des moyens les plus efficaces de la maintenir est la restauration de *l'étalon or* classique. Mais alors, il faut envisager en face une autre réalité: à savoir que cet étalon or ne peut déployer tous ses effets qu'à la condition que toute l'activité économique soit organisée en vue des échanges internationaux et de l'économie mondiale; en d'autres termes, cette réalité implique pour nous le renoncement à une politique économique n'ayant en vue que la conjoncture intérieure, l'abandon, dans la plus large mesure, du protectionnisme douanier et une politique propre à maintenir l'élasticité la plus grande des prix.

On pourrait donc être tenté de dire que la Suisse n'a pas le moindre intérêt à l'une de ces « Europes nouvelles » ou de ces « ordres nouveaux » proclamés d'un côté comme de l'autre. En se plaçant sous l'angle de la réalité économique suisse telle que nous venons de la définir, on peut prétendre, cum grano salis, que l'Europe ne saurait être assez vieille parce que c'est dans cette vieille Europe précisément que la Suisse est devenue prospère, qu'elle a réalisé — bien que nous n'en soyons pas toujours conscients — un standard de vie qui fait l'étonnement de nos voisins et du monde. Evidemment, il ne suffirait pas de revenir à l'étalon or si gravement dénaturé de l'entre-deux-guerres ou aux

habitudes économiques d'alors. Non, c'est vers « l'époque dorée d'avant 1914 qu'il faudrait faire marche arrière, cette époque où le libre-échange des marchandises n'était pas entravé par d'infranchissables murailles douanières (que la paix de Versailles a prolongées de 11,000 km.), où l'étalon or était une réalité pour le commun des mortels et où chacun, par delà toutes les frontières, pouvait monnayer librement son or.

Mais cette Europe-là est morte, bien morte. Si la volonté des hommes y était assez puissante, c'est un mort qu'il faudrait ressusciter, mais tout en faisant certaines réserves et en rappelant que certaines choses *appartiennent malgré tout irrémédiablement au passé.*

Avant d'aborder les possibilités ouvertes à cette tentative de respiration artificielle, examinons les éléments qui, à notre avis, ne ressusciteront probablement jamais. Le succès de nos efforts de restauration dépend, en dernière analyse, de l'importance fonctionnelle de ces éléments.

La malheureuse évolution de la période située entre les deux guerres — qui a abouti au chaos économique puis à une répétition du conflit — n'est pas due seulement au fait que le libéralisme a trahi ou laissé trahir son idéal; elle procède encore d'une autre réalité: *bien avant le commencement de la maladie que l'on sait* (traitée par des moyens inappropriés), l'organisme économique européen avait subi une grave perte de substance; en effet, le commerce avec les pays d'outre mer, à l'origine de la prospérité de l'Europe, et qui avait fait de notre continent le plus important des fournisseurs des marchés mondiaux, était en forte régression avant 1914; la guerre ne fit qu'aggraver cette tendance. L'industrie européenne, pour réduire son prix de revient, avait transféré une partie de sa production dans des pays en dehors de l'Europe, c'est-à-dire dans des régions où la main-d'œuvre était meilleur marché. Les exportations européennes ayant été interrompues en grande partie par la guerre, les pays ainsi outillés se sont rendus en bonne partie indépendants. L'importance de cette révolution ressort du fait que la Grande-Bretagne, dans les années grasses qui ont précédé la première guerre mondiale, retirait annuellement de l'étranger 12 milliards de francs en intérêts, dividendes et recettes des entreprises de navigation maritime. Près de la moitié du revenu national suisse est assuré par des transactions commerciales et financières sur le plan mondial (exportations, services et revenus des placements à l'étranger). En 1913, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France totalisaient le 34,4 % des exportations mondiales contre 27,4 % seulement en 1939.

L'Europe ne s'est jamais entièrement relevée de cette perte de substance. L'anémie qui en est résultée — et qui a rendu le continent moins réfractaire aux affections éco-

nomiques, sociales et politiques — prendra certainement un caractère encore plus pernicieux après cette guerre.

Après la déclaration de la guerre, par exemple, les vingt républiques de l'Amérique du Sud se trouvèrent dans l'obligation de trouver de nouveaux débouchés pour le 29% environ (500 millions de dollars) de leurs exportations globales de matières premières; parallèlement, elles ont dû trouver de nouveaux fournisseurs pour compenser les importations de provenance européenne, c'est-à-dire le 34% de leurs importations globales. Et qui a remplacé l'Europe défaillante? Les Etats-Unis. Au cours de la première année de guerre déjà, les exportations des pays de l'Amérique du Sud vers les Etats-Unis avaient augmenté de 31% et les importations en provenance des Etats-Unis de 50%. Jusqu'à la fin de 1940, la Banque américaine pour les exportations et les importations a accordé à l'Argentine, au Brésil, au Chili, à la Colombie, à Costa-Rica, à Cuba, à la République dominicaine, à l'Equateur, au Haïti, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, à l'Uruguay et au Venezuela des prêts totalisant 300 millions de dollars, *dont plus des deux tiers depuis le mois de septembre 1939*. Ces crédits sont destinés avant tout à l'achat de *machines de qualité de toutes catégories* livrées en temps normal par l'industrie européenne. De son côté, le Bureau international du Travail constate que les Indes produisent aujourd'hui près de 400 articles qui étaient importés avant la guerre. La fabrication de centaines d'autres articles a été fortement augmentée. A l'heure actuelle, la production de fer brut dépasse 1,8 million de tonnes. Antérieurement à 1941, les Indes fabriquaient déjà des milliers d'automobiles (cinquante types différents). Dans l'espace d'un an, l'industrie indigène mettra 3100 tanks à la disposition de la défense nationale. Nous pouvons donc nous demander dans quel domaine ces usines se spécialiseront après la guerre, au détriment de l'Europe! De 1939 à 1940, les importations du Canada en provenance des Etats-Unis ont augmenté de 50%. Dans toutes les parties du monde, on déploie les plus grands efforts en vue de créer de nouvelles industries. Les Indes néerlandaises ont passé à la fabrication en grand de l'aluminium. D'autres pays ont ouvert des chantiers navals et des usines de munitions. L'Afrique est en voie d'exploiter ses immenses ressources de matières premières — demeurées presque inutilisées jusqu'à maintenant —; elle produit de l'alcool, du beurre de cacao, du chocolat, des bougies, du savon, etc. De grandes cimenteries sont entrées en activité à la Jamaïque, qui se spécialise, en outre, dans la fabrication des allumettes et des produits laitiers les plus divers. Ces quelques indications suffisent à souligner les dangers que cette évolution comporte pour la Suisse. Comme on le voit, la « réserve » de débouchés nouveaux — qui a toujours joué un rôle si important pour la prospérité de l'Europe et le développement du commerce mondial — s'épuise progressivement. *Nous devons nous demander si le niveau*

de vie de cette Europe dont, hier encore, les relations économiques avec les autres continents assuraient en partie la prospérité, pourra résister à la concurrence croissante des pays qui produisent à bon marché ou si le seul moyen de salut, pour les pays ayant un standard de vie élevé, n'est pas de tenter de l'assurer en couvrant en commun leurs besoins.

Mais, avant de poursuivre l'étude de ce problème, voyons encore quelles sont les possibilités du *libre-échange, des échanges et du commerce à l'échelle mondiale* et dans quelle mesure on a tenté de créer les conditions essentielles que nous avons exposées plus haut, les conditions mêmes qui, comme nous l'avons dit, contribueraient si fortement au maintien de notre indépendance et au développement de notre prospérité.

Le système de l'économie libérale ne se laisse pas remplacer facilement. C'est le dynamisme qui lui est propre qui a permis ces possibilités presque illimitées de production que nous admirons. En outre, phénomène essentiel, *l'automatisme brutal inhérent à ce système* a déployé ses effets à un rythme tel qu'il a non seulement fait apparaître la nécessité de profondes réadaptations, mais encore secrété lui-même les indispensables réactions. Il l'a fait d'une manière si rapide et si radicale qu'il faudra des mesures aussi fermes que nombreuses de planification pour remplacer ce système par un autre qui soit meilleur (c'est de cela qu'il s'agit en dernière analyse) et pour surmonter toutes les inadaptations et toutes les injustices qui ont accéléré cet impitoyable automatisme. Mais ces inadaptations, ces injustices et leurs corollaires: l'exploitation de l'homme par l'homme et le gaspillage des richesses, ne pourront être corrigées que si les mesures de réajustement envisagées (qui, parce qu'elles doivent tenir compte de *l'élément humain*, des besoins de la personne, parce qu'elles doivent être prises à longue échéance, seront nécessairement hésitantes) sont autre chose que de mauvaises improvisations. En effet, de mauvaises improvisations ne sont pas capables de balancer les grands avantages que comporte tout de même l'automatisme de l'économie libérale. Nombre de gens estiment que, plutôt que de procéder à des demi-mesures, il est préférable de ne rien entreprendre.

Si cette constatation est vraie, elle s'applique aussi au système libéral. Ce sont les demi-mesures dans les deux régimes, libéralisme et économie dirigée, qui sont responsables de la plus grande partie du désarroi et des désastres économiques de l'entre-deux-guerres. *Le libéralisme était à l'agonie alors que nous n'avions pas encore pour le remplacer le minimum indispensable de planification.*

Les hommes et les collectivités croyant à la possibilité de régénérer le libéralisme, de lui rendre toute son efficacité, n'ont pas manqué. Toutes les tentatives de la Société des Nations y ont tendu. La conférence de Gênes de 1922 et les deux Conférences économiques mondiales de 1927 et 1933 n'avaient pas d'autre des-

sein. Toute la documentation préparée par la Société des Nations en vue de ces confrontations internationales peut être ramenée au même commun dénominateur: *la liberté*. L'institution de Genève demandait *la restauration de la liberté économique et du libre-échange, le démantèlement des entraves* opposées au commerce par les contingentements et les mesures douanières, le rétablissement de la *libre circulation des capitaux*, une politique *libérale* du crédit, la *liberté* de la circulation de l'argent, un étalon or plus souple. Dans toutes ces suggestions, la notion de liberté est sans cesse présente. Les experts de la Société des Nations estimaient qu'aucune réglementation raisonnable des prix n'est possible sans le libre-échange; à son tour, ce dernier n'est pas réalisable sans la libre circulation des capitaux et de la monnaie, tandis que celle-ci n'est pas concevable sans un régime économique international libre, ce dernier ne pouvant être envisagé sans que la formation des prix de production soit libérée de toute entrave, ce qui n'est faisable — ne l'oublions pas — qu'à la condition que *la fixation des salaires* soit laissée à la libre concurrence!

Mais, au moment où ces suggestions ont été développées, la décadence de ces libertés était déjà fort avancée, si bien que leur restauration eût comporté une exigence en absolue contradiction avec cette tendance et placé les nations en face d'un inextricable dilemme: en effet, cette restauration était irréalisable sans décisions internationales liant les États; en d'autres termes, *elle était impossible sans la contrainte*. Toutes les conférences économiques et toutes les tentatives de la Société des Nations se sont achoppées à cette contradiction. Ce que cela signifiait, les experts de la Société des Nations — qu'il ne faut pas confondre avec les délégués occasionnels et indifférents qui peuplaient ces conférences — s'en rendaient très exactement compte. Ils l'ont dit avec toute la netteté désirable dans leurs conclusions au rapport introductif de la Conférence économique mondiale de 1933:

« *Si la Conférence économique mondiale échoue, on peut craindre que toutes les nations du monde ne se tournent vers l'idéal de l'autarcie, ce qui ne manquera pas de paralyser le progrès économique. Une telle solution ébranlerait jusque dans ses fondements la structure financière et monétaire internationale; le standard de vie baisserait et l'ordre social dans lequel nous vivons serait condamné à disparaître.* »

Les dés ont-ils été jetés depuis? Quelle que soit la mesure dans laquelle, au cours des années qui ont suivi, le fléau de la balance s'est incliné du côté de la coercition (et, dans certains cas, si fortement même que le retour du pendule se manifesté déjà), nous demeurons autorisés à dire que *les détenteurs du pouvoir hésitent encore entre un emploi mal compris de leur puissance et une liberté tout aussi mal comprise, c'est-à-dire le laisser aller et le désordre.*

Les Etats-Unis sont l'agent le plus puissant de cette liberté, dont Sumner Welles est l'intercesseur le plus actif. Ce n'est pas fait pour nous étonner. La place des Etats-Unis dans le monde est analogue à celle qu'occupe dans une ville le plus important et le mieux achalandé des grands magasins. Les Etats-Unis ont effectivement le plus grand choix de marchandises et détiennent les plus grandes possibilités de concurrence, choix et possibilités que la guerre est en train d'accroître. Dans ces conditions, il est compréhensible que les Américains proclament hautement que chacun doit avoir le droit d'acheter ce qu'il veut, où il veut et comme il veut (qu'il en résulte ou non la faillite de quelques entreprises plus modestes... mais elles appartiennent la plupart du temps aux autres!). Nous dirons plus loin quelques mots sur la malchance des Etats-Unis qui, parallèlement à la plus forte capacité de production, détiennent aussi la plus grande partie de l'or, sans lequel les autres nations sont dans l'impossibilité d'acheter les marchandises américaines!

Les considérations qui précèdent engagent donc Sumner Welles, le secrétaire d'Etat au commerce, et d'autres personnalités responsables des Etats-Unis, lors de leurs déclarations relatives aux buts de guerre, à saisir chaque occasion de proclamer la nécessité de la liberté absolue de l'économie privée, de la libre circulation des marchandises, de la liberté d'accès aux débouchés, de la suppression de toutes les entraves qui s'opposent au libre épanouissement du commerce, de même que de toutes les clauses restrictives et créatrices d'inégalités dans les échanges internationaux, la restauration du libre-échange, etc. En Grande-Bretagne où, dans les coulisses, on nourrit d'autres intentions et prépare d'autres plans, on est moins affirmatif. Il en résulte des combinaisons pour le moins bizarres. Alors que le roi affirme devant le Parlement la « liberté pour tous », le journal qui reproduit ce discours publie sur la même page une allocution de Churchill déclarant qu'un ordre international n'est pas possible sans le recours à la force et à la contrainte.

Cette étude ne serait pas complète si nous ne soulignons pas, dans cet ordre d'idées, le rôle grotesque joué par le slogan de la « répartition » des matières premières et de l'or. Lorsque à la fin de la première guerre mondiale le mouvement syndical international demanda cette équitable répartition — revendication justifiée en grande partie par les tendances sociales des organisations syndicales, par leur intention nettement affirmée de mettre fin à l'économie de concurrence effrénée qui sape la prospérité au fur et à mesure qu'elle la crée, par leur volonté de remplacer ce régime par une économie organisée en vue de couvrir les besoins — cette « prétention » souleva un rire homérique dans le monde capitaliste. Les promoteurs de cette généreuse idée, notamment le délégué ouvrier français à la Conférence internationale du Travail, Jouhaux, furent qualifiés d'utopistes. C'est « le

monde comme il va », disait Voltaire. Aujourd'hui, nous voyons les milieux capitalistes qui conduisent cette guerre revendiquer la paternité de cette idée. Et les précurseurs, les « naïfs » de 1919, lisent aujourd'hui dans la grande presse mondiale les déclarations gouvernementales qu'ils pourraient trouver presque mot pour mot dans leurs résolutions d'alors : « Ce que le monde produit doit être réparti équitablement entre tous les peuples. » (Proclamation officielle, par la bouche de Sumner Welles, des buts de guerre américains, le 1^{er} juin 1942.) Il est vrai que les formules sont sujettes à de légers amendements. Tantôt on nous dit que la paix ne saurait être durable « si elle ne repose pas entièrement sur le droit naturel des peuples de jouir, sur un pied d'égalité, des biens économiques » ; tantôt on proclame que tous les peuples doivent avoir « libre accès aux matières premières les plus importantes » ou encore « un accès plus large au commerce mondial et aux sources de matières premières ».

Mais qu'est-ce que la « répartition » des matières premières ? Celle, peut-être, de l'eau et de l'air, qui ne coûtent rien ? Ne s'agit-il pas de la répartition de biens, en d'autres termes de propriétés et de capitaux ? Sumner Welles et ses pairs sont-ils devenus communistes ou, par répartition, entendent-ils seulement — et l'on ne saurait leur en vouloir — le libre accès à l'achat de ces biens ? Naturellement à la condition d'avoir une bourse bien garnie. S'il en était ainsi, nous pourrions dire que rien n'aurait changé à la fin de la guerre, d'une guerre dont les causes principales, comme en 1914, résident avant tout dans une répartition inégale des matières premières. Toutefois, par répartition équitable, les « Etats prolétaires » n'entendaient pas un régime économique destiné à satisfaire raisonnablement les besoins de tous les peuples, mais la libre disposition des matières premières indispensables à la conduite de la guerre, c'est-à-dire à la politique de conquête.

Mais, pour que l'on ne nous reproche pas de ne mentionner que des déclarations officieuses, nous citerons la plus officielle de toutes, telle qu'elle est codifiée dans la « Charte de l'Atlantique », l'œuvre de Churchill et de Roosevelt. On verra qu'il n'y est pas question de « répartition ». Ce document se contente de reconnaître que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'efforceront « en respectant intégralement leurs engagements, d'assurer à tous les Etats, grands et petits, vainqueurs et vaincus, et aux mêmes conditions, un meilleur accès au commerce et aux matières premières nécessaires à la prospérité des nations ». Cette version correspond exactement à l'attitude du plus puissant des grands magasins d'une ville. Mais ici il s'agit du monde.

Selon les auteurs de la charte, personne ne peut se plaindre de ne pas bénéficier d'un traitement économique et social équitable. Chacun a le droit d'acheter ce qui lui convient, mais à la condition de disposer de l'argent nécessaire. En était-il autrement avant la guerre ? N'a-t-on pas maintenu jusqu'au dernier

moment le « libre accès » du Japon à la production pétrolière des Indes néerlandaises? Les compagnies de navigation américaines n'ont-elles pas assuré jusqu'au dernier moment le transport de ce pétrole? Les Alliés n'ont-ils pas livré au Japon, directement ou indirectement, la plus grande partie de leurs énormes réserves de matériel de guerre?

Avant d'aborder, en examinant le problème de la guerre et de la préparation militaire, c'est-à-dire de la *souveraineté politique*, les *courants d'opinion* qui coulent à l'écart des déclarations officielles et qui doivent contribuer à nous permettre de faire le point, à déceler l'évolution probable, nous voudrions nous occuper de *l'autre extrême*, du groupe de puissances dont le mobile d'action n'est — ou n'était — pas la liberté et la libre circulation des biens, mais *la contrainte et l'autarcie*. Tout d'abord, nous devons nous rendre compte que la guerre a déterminé de part et d'autre des *changements profonds*. Si les Alliés se détachent de plus en plus d'une conception simpliste de la liberté et se rendent progressivement compte que la victoire qu'ils escomptent implique la nécessité d'un ordre (qui n'est pas réalisable sans un certain degré de coercition), les puissances de l'Axe, de leur côté, au fur et à mesure que l'étendue des territoires occupés augmente, ont fait passer un peu à l'arrière-plan leur idéal d'autarcie; elles comprennent qu'une puissance qui contrôle militairement et économiquement la moitié du monde ne peut profiter des avantages économiques que cette situation comporte qu'à la condition de revenir à une certaine liberté (libre-échange dans le cadre d'un grand espace économique, etc.).

Il va sans dire que l'autarcie était avant tout une solution d'usage interne, destinée en premier lieu à accroître, à l'abri de toute entrave, le potentiel économique et militaire *intérieur*, de telle sorte qu'il soit assez fort pour permettre de s'assurer par la force le potentiel du monde.

Au moment où il s'agissait de serrer les dents... et la ceinture, les théoriciens et les réalisateurs de l'autarcie, engagés dans une lutte sans merci contre l'internationalisme et le libéralisme, condamnaient assez radicalement le principe de la division internationale du travail. Ils affirmaient que le rendement maximum ne saurait être le but le plus élevé de l'économie nationale, qu'il s'agissait de *renoncer*; que l'objet du nouveau régime économique était d'assurer le *nécessaire et non pas le superflu*, et que ce qui importait avant tout, c'était de *se rendre indépendant du hasard*; que le problème n'était pas de réduire les dépenses d'alimentation par un déplacement progressif de la production vers les régions où les frais de production sont les plus bas; qu'un pays ne peut pas renoncer à la stabilité de son économie pour assurer celle de sa monnaie; que les prix ne constituent pas les seules raisons des échanges entre les économies nationales; que l'argent n'est que du pouvoir d'achat sans destinataire et que, finalement, l'ère de

l'étalon or est définitivement passée. Lorsqu'on fait siennes de telles conceptions, disent les pays totalitaires, il faut que l'espace autarcique nécessaire à leur réalisation soit géré selon les mêmes principes économiques. Il n'y a pas d'autre solution. L'un des composants au moins de cet espace doit disposer d'expériences et de possibilités d'action très diverses, tout en contrôlant lui-même une étendue de territoire suffisant pour réaliser un degré optimum d'autarcie, sans quoi l'espace économique dans lequel cet Etat totalitaire est englobé manquerait du dynamisme nécessaire. Mais aucun Etat européen n'est assez grand pour assumer ces tâches économiques, bien que les théoriciens de l'Axe aient estimé que trois pays européens remplissent les conditions nécessaires: l'Allemagne, l'Italie (pour l'espace méditerranéen) et la Russie d'Europe et d'Asie (à laquelle on attribuait encore à ce moment un rôle considérable).

Entre temps a commencé l'évolution que nous avons esquissée et pour laquelle on a trouvé les formules les plus tentantes. L'accroissement de la domination allemande (la Grande-Allemagne devant devenir en quelque sorte une nouvelle Grande-Bretagne) incite ses théoriciens à parler de « phénomènes relevant de l'économie mondiale », phénomènes qui, après un « intermède de repliement autarcique » et de « repliement sur soi-même », seraient appelés à « fructifier l'activité économique de grands espaces ». Le problème de la division du travail « finit » par réapparaître sur le plan interspatial (in die zwischenräumliche Zone) et « tout degré supérieur de satisfaction des besoins demeure indissolublement lié à sa solution ». (Mais alors, une seconde guerre mondiale était-elle vraiment nécessaire pour retrouver ces truismes du libéralisme et pour instaurer éventuellement une sorte de néo-libéralisme?)

Dans cet ordre d'idées, le ministre de l'économie du Reich, Funk, a déclaré, entre autres choses, que le principe d'organisation défendu par l'Allemagne repousse aussi bien l'autarcie, qui, poussée à un degré extrême, a pour conséquence irrémédiable l'appauvrissement de toute économie nationale, qu'une division internationale exagérée du travail. Si l'Allemagne, ajoutait-il, repousse les règles internationales qui président à l'automatisme de l'or, elle ne s'oppose pas à une véritable monnaie or. Dans un discours récemment prononcé devant la Chambre de commerce allemande au Danemark, le D^r Landfried, secrétaire d'Etat au Ministère de l'économie publique du Reich, s'est déclaré convaincu que les habitudes de vie et, partant, les besoins des divers pays sont trop différents pour permettre d'abattre du jour au lendemain toutes les barrières douanières et pour créer une union monétaire européenne.

La même personnalité déclare ailleurs qu'en dehors des « contingents spatiaux » (Raumkontingente) destinés à assurer à tous les « Etats membres » la satisfaction de leurs besoins minima (Not-

bedarf) de même que la stabilité conjoncturelle, et cela de manière que, dans aucun État, la couverture des besoins ne soit déficitaire (évidemment, on songe ici moins aux besoins des hommes qu'à ceux de l'industrie des armements), les échanges auront un caractère purement complémentaire. Ces échanges «extra-spatiaux»* auront pour unique tâche de compléter les déficits quantitatifs et qualitatifs de l'approvisionnement. Nous pouvons nous demander quelles seront, pour la Suisse, par exemple, qui vit de ce commerce considéré désormais comme «purement complémentaire», les miettes qui tomberont de la table des riches, c'est-à-dire des grandes puissances. Ces échanges intercontinentaux, nous dit-on, se limiteront principalement, comme dans l'antiquité et au moyen âge, aux produits exotiques, à ceux des industries de caractère local, de même qu'aux articles de qualité. On estime que ce «caractère nouveau» des échanges internationaux aura une influence stabilisatrice sur la conjoncture internationale, qu'il permettra d'égaliser les fluctuations cycliques en réduisant fortement les risques dans les relations entre les États. Dans la mesure où il ne s'agit pas de couvrir la demande limitée des matières premières et des denrées indispensables à la production industrielle et à l'alimentation, les divers membres de l'espace économique demeureront libres de développer comme ils l'entendent ce «commerce de luxe» avec le monde extérieur.

Dans cet ordre d'idées, quelques commentaires sur *l'autarcie en général* et les *possibilités d'une autarcie européenne* en particulier nous semblent nécessaires. L'autarcie est l'un de ces slogans dans lequel les uns voient la perdition et les autres le salut. Il y a des gens qui estiment — et un homme d'État bien connu s'est fait récemment leur interprète — que l'autarcie est synonyme de désordre et d'anarchie. Si l'on compare un peuple à une famille, on ne peut pas assimiler à l'anarchie le fait que cette famille couvre elle-même ses besoins. La planète, qui nous offre en abondance tout ce que nous pouvons nécessiter, et même au delà, serait en mesure de satisfaire les besoins d'une telle famille: l'humanité. Dès le moment où il remplira ces fonctions, c'est-à-dire où il deviendra une entité autarcique, le globe cessera d'être anarchique.

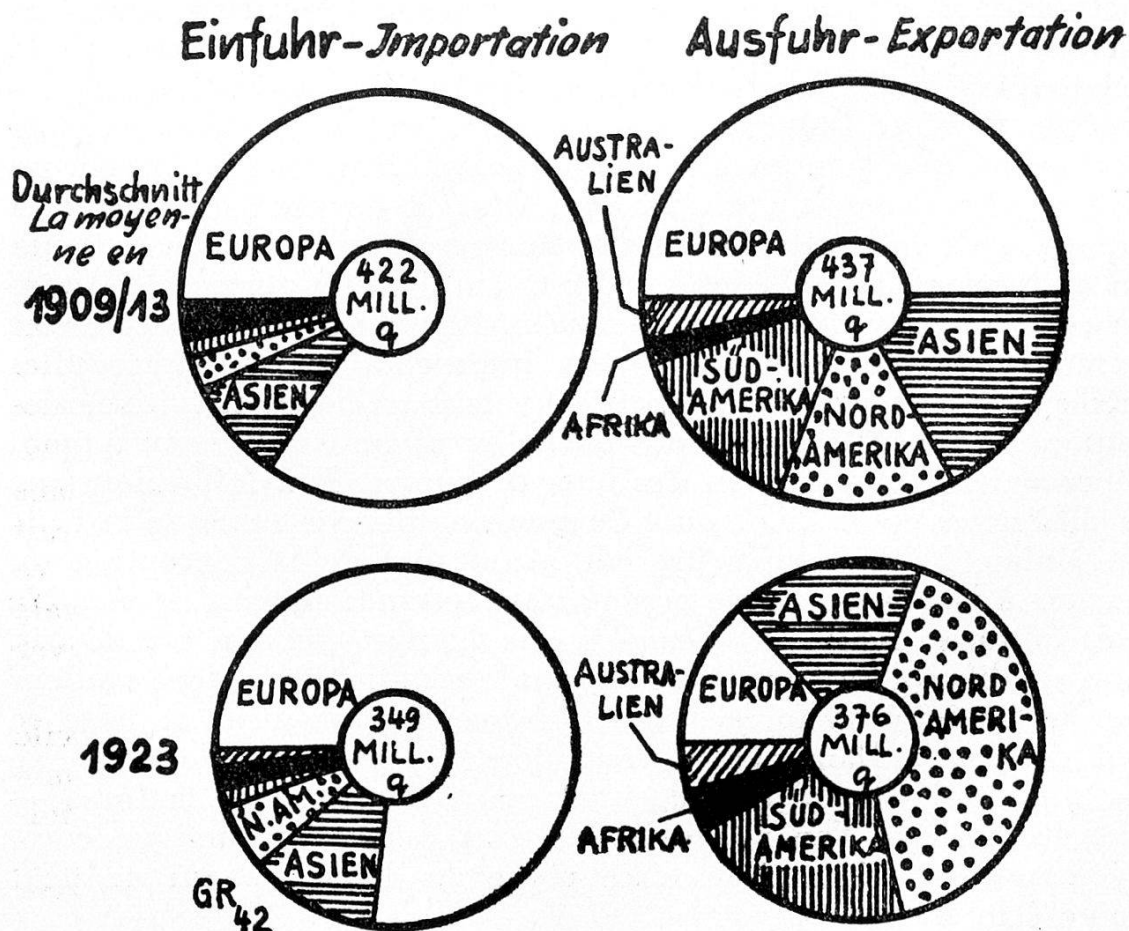
En admettant que l'Europe puisse devenir autarcique dans l'acception que nous venons de donner à ce terme, ce ne serait pas un état d'anarchie qui en résulterait, notamment parce que ce régime permettrait d'écarter la menace de la concurrence déloyale des pays d'outre-mer, menace qui est susceptible de s'aggraver dangereusement après la guerre.

Mais l'Europe peut-elle devenir autarcique? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Les méthodes d'investigation économique dont nous disposons permettent de répondre tout à la fois

* Le traducteur regrette d'être obligé de recourir à ces néologismes disgracieux.

positivement et négativement. Certains prouvent noir sur blanc que le 60% des importations et pas moins du 75% des exportations européennes entrent dans le cadre du commerce inter-européen. Ce qui est déterminant dans ces sortes de questions, c'est le point de vue de l'observateur, ses habitudes de vie et sa conception de l'Europe. Alors que les uns affirment que le continent est en mesure de couvrir le 90% de ses besoins alimentaires (et même au delà du 100% à l'aide d'un « Plan Wahlen » européen), les autres dressent une longue liste des produits que l'Europe est absolument incapable de produire ou du moins en quantités suffisantes: riz, tabac, sucre de canne, café, thé, cacao, coton, cocons de soie, caoutchouc, etc. L'optimiste répond en énumérant les produits de remplacement et en alléguant que l'approvisionnement doit se limiter au *nécessaire* et qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte du *superflu* ou des biens « pouvant paraître désirables ». En fait, nous pourrions vivre comme nos pères: sans thé, sans tabac, sans café, sans bananes. Pour montrer que même le blé, c'est-à-dire l'un des éléments les plus importants de notre alimentation, peut être soumis aux fluctuations les plus bizarres, nous reproduisons ci-dessous des graphiques montrant que ce produit n'a pas été épargné par la régression du volume du commerce mondial:

Répartition des importations et des exportations de céréales entre les divers continents.



L'Axe reconnaissant lui-même, comme nous l'avons vu, que le problème de la division du travail « finit par réapparaître sur le plan interspatial », il n'est pas besoin de disputer longtemps sur la question de savoir si l'autarcie peut être intégrale ou non. Nous avons d'ailleurs toujours estimé qu'un pays doit tout d'abord s'efforcer d'exploiter toutes ses possibilités et organiser son économie de manière à ne pas ressentir trop fortement des crises économiques, de manière aussi à être en mesure d'affirmer son indépendance autrement que sur le papier.

Par ailleurs, le vainqueur — quel qu'il soit — aura l'occasion de démontrer s'il est capable, aussi bien en ce qui concerne la division du travail que d'autres problèmes, et cela sur le plan national comme sur le plan international, de trouver la *solution intermédiaire*, c'est-à-dire un équilibre entre la contrainte et la liberté, entre l'organisation et l'initiative créatrice de l'individu.

Il importe de ne pas perdre de vue que la création des Etats (et l'organisation d'une Europe vraiment viable peut être comparée à la naissance d'un nouvel organisme politique) implique le recours à la force. Jacob Burckhardt, qui ne s'est jamais lassé d'affirmer que la force est mauvaise en soi et qu'en dernière instance l'histoire doit être l'œuvre des forces morales, n'en a pas moins écrit : « Jusqu'à présent, encore aucun Etat n'est né d'un contrat véritable, c'est-à-dire voulu par tous ; car les cessions et les concessions enregistrées entre les peuples romans qui tremblaient et les Germains victorieux ne procèdent pas de véritables contrats. La force demeure l'élément primaire. Nous ne sommes pas en doute sur son origine : elle naît naturellement de l'inégalité des dispositions humaines. Souvent l'Etat n'a pas été autre chose que leur systématisation. » Avec non moins de conviction, Burckhardt dit encore que, quelle que soit l'origine d'un Etat, il ne peut démontrer sa vitalité qu'à la condition de transformer le principe de la force en puissance organisée et en droit, en d'autres termes, de faire en sorte que la force devienne juste. En admettant que cela soit exact, le dosage différent de ces indispensables et désagréables médecines demeure le seul critère valable. Churchill lui-même a souligné cette différence, notamment en répondant à ceux qui lui reprochaient l'imprécision des buts de guerre. Il a fait valoir que la différence entre l'idée du « Commonwealth » britannique et celle qui anime les dictatures procède avant tout de la conception du recours à la force. *Aucune organisation internationale n'est possible sans la force, mais c'est l'emploi que l'on en fait qui est décisif.* Lord Halifax a recouru à une formule semblable : « Nous voulons lier la justice à la force, rendre fort ce qui est juste, et juste ce qui est fort. » Dans cet ordre d'idées, les porte-parole de l'Axe — qui a déjà donné tant de preuves de l'exercice de la force — ont déclaré que l'on va au-devant d'un espace économique européen unifié « même si la force règne au début, ce qui ne peut guère être évité ».

Aussi longtemps que les différents maîtres du monde n'auront pas fait une démonstration convaincante de leurs conceptions de la force, nous devons nous en tenir à leurs déclarations et les juger sur la manière dont ils ont employé, jusqu'à aujourd'hui, la puissance dont ils disposent. Les Alliés n'ont encore rien dit de très positif; quant aux méthodes adoptées par l'Axe, elles ne prêtent guère à l'optimisme. En ce qui concerne les déclarations officielles des Alliés, un publiciste anglais bien connu a estimé que « dans toutes ces suggestions ne figure pas une seule proposition concrète capable d'engager, où que ce soit, un Européen à bouger même le petit doigt ».

Il est certain que les Anglais se sont engagés dans une voie intermédiaire et qu'ils n'entendent pas répéter sur le plan économique les erreurs commises sur le plan politique. Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a subi une certaine dévalorisation. Cependant, la « balkanisation politique de l'Europe », que l'on estime être une conséquence des conceptions qui ont présidé au Traité de Versailles, ne doit pas avoir pour réplique (du moment que l'on entend mettre l'accent sur l'économique) une « balkanisation économique ». L'Europe doit être « systématiquement organisée ».

Les manifestes du Parti travailliste britannique — dont l'influence considérable est vraisemblablement appelée à s'accroître — en disent davantage sur les tendances nouvelles. Le plan provisoire soumis au congrès travailliste de 1942 stipule expressément qu'il « ne peut être question de revenir à l'économie de concurrence anarchique qui a été le régime en vigueur entre les deux guerres ». La démocratie doit reposer sur « une production organisée en vue de la communauté ». La confirmation des quatre libertés classiques rappelées dans la déclaration de Roosevelt: liberté d'expression, liberté religieuse, libération de l'homme de la misère et de la crainte implique, entre autres choses, un régime de « pleine occupation » de l'économie et l'extension des prestations sociales de la collectivité. En ce qui concerne les problèmes internationaux, en d'autres termes l'organisation du monde, le plan déclare expressément qu'il faut « *procéder, dans chaque pays, à la nationalisation rapide des principaux moyens de production, de même que de leur coordination en vue du bien public, seule garantie de maintenir la paix internationale* ».

Les commentaires qui accompagnent ce plan soulignent que la guerre actuelle « peut être assimilée à une crise de notre civilisation, aussi profonde que la Réformation ou la Révolution française ». On reproche aux puissants d'hier de n'avoir pas compris qu'à « l'âge de la technique, la civilisation démocratique est incompatible avec l'esprit de clocher de la souveraineté nationale ». Une « société non coordonnée » est « incapable d'assurer un niveau de vie convenable à la grande majorité des citoyens ». Les temps qui

viennent exigent des « modifications économiques et sociales fondamentales ». La démocratie doit reposer sur « une production organisée en vue de la satisfaction des besoins ». En outre, les manifestes de milieux les plus divers demandent une monnaie européenne et le contrôle du commerce « dont, en dernière analyse, dépend le cours de la monnaie ». On souligne que « le retour à l'étalon or ou l'instauration d'une monnaie internationale unique est impossible ». Finalement, le trafic commercial n'est autre chose « qu'un échange de biens et de services, et non pas d'argent ». Toute transaction commerciale, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, a « le caractère d'un troc ». Les limites auxquelles se heurtent nos possibilités « ne résident donc pas dans quelque système de la finance internationale; elles sont conditionnées par la main-d'œuvre et les matières premières à disposition, de même que par notre volonté et notre capacité de les organiser et de les mettre au service de l'homme ». Toutes ces considérations supposent, comme nous l'avons dit, des organes de planification, aussi bien sur le plan national qu'euro péen.

Les milieux syndicaux ne se sont pas prononcés aussi nettement. Ils ont d'autres traditions, si fortes et si profondément ancrées qu'elles permettent même de fixer contractuellement les limitations des libertés imposées par la guerre; de cette manière, les organisations syndicales connaissent exactement les points dont elles peuvent revendiquer la restauration.

Mais cela ne veut pas dire que les milieux syndicaux britanniques escomptent, ou même désirent, la restauration intégrale des conditions d'avant-guerre. On sait que, cette fois, même si la victoire est aussi décisive qu'on l'espère, il ne sera pas possible de revenir au laisser-aller du libéralisme. Pourtant, on veut éviter que l'Etat et sa bureaucratie ne s'assurent une trop grande influence. On recherche donc d'autres principes d'autorité et d'organisation. On reconnaît la nécessité — aussi bien sur le plan national qu'international — d'une planification et, partant, d'une certaine limitation de la liberté; mais on n'en conserve pas moins la même méfiance à l'égard de l'Etat; on tend à une sorte « d'organisation économique autonome », à une sorte de « self-government économique », bien conforme aux traditions britanniques. Et, sur ce plan, on sent ici et là se manifester des tendances syndicalistes, ce qui n'est d'ailleurs pas fait pour étonner. Le principe de « l'organisation économique autonome » a toujours été très populaire en Grande-Bretagne. A l'époque où les « Plans du Travail », c'est-à-dire la propagation d'un système d'économie dirigée plus ou moins étatiste, gagnaient du terrain dans le mouvement ouvrier européen, les Trade Unions britanniques donnaient la préférence à un système de « corporations de droit public » où *le gouvernement est avant tout un organe de surveillance, tandis que l'initiative et la gestion économique demeurent réservées avant tout aux intéressés.*

Les organisations syndicales britanniques, sans s'arrêter à étudier des formes d'organisation rigides pour chaque industrie, se bornaient à envisager des formes intermédiaires, des « entreprises mixtes »; en d'autres termes, l'Etat devait participer dans une mesure importante, ou même décisive, à la gestion des entreprises privées, celles-ci étant alors placées sous la surveillance de conseils composés de représentants du gouvernement et des diverses classes de la population.

Jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, les organisations syndicales britanniques n'ont pas encore déployé de grands efforts en vue de jeter les bases — aussi bien sur le plan national qu'international — nécessaires à la réalisation de cette tendance, *bien que cette dernière, sans aucun doute, ne laisserait pas de rencontrer beaucoup de sympathie dans les milieux les plus divers et que de telles propositions constitueraient certainement un apport positif des Alliés au problème des buts de guerre.*

Démocratie et liberté, d'une part, économie dirigée, c'est-à-dire organisation et limitation de la liberté, d'autre part, et nous voilà en plein dans les passes de Charybde et Scylla, obligés de louvoyer en pleine tempête, au moment où les embruns nous cachent les récifs et les écueils et nous empêchent de nous entendre sur leur position exacte. Même en Suisse, où la tempête est moins violente, la contrainte et la liberté sont évoquées simultanément — parfois même dans des manifestes du mouvement ouvrier — sans que ni ceux qui recourent à ces termes, ni ceux auxquels ils sont destinés se fassent une idée nette de leur signification.

Davantage d'organisation! Mais d'un même mouvement, et tout aussi énergiquement, on rappelle que la liberté est encore bien plus nécessaire. Un document britannique hautement officiel nous invite à espérer « un ordre radicalement nouveau et plus juste, un ordre de liberté et de « planification ». Tandis que l'un, en proclamant le principe d'une liberté absolue et d'une société sans classes, s'efforce de prouver que socialisme n'a jamais été synonyme d'étatisation, l'autre reprend l'ancienne revendication de « la répartition des matières premières » (qui suppose l'intervention de l'Etat et la contrainte) tout en demandant une « distribution solidaire » des marchandises et une « réglementation internationale du marché de l'argent et de la monnaie ». La phrase suivante proclame le remplacement de l'illusion de « l'autarcie impériale » par « un régime nouveau de libre-échange avec division coordonnée du travail ». Mais comment « coordonner » la division du travail dans un système de libre-échange intégral! C'est tout simplement la quadrature du cercle! Un troisième rappelle que la liberté des débouchés est synonyme de guerre économique; il affirme que cette sorte de conflit doit être aussi radicalement éliminé que la guerre tout court. Le marché libre doit donc être remplacé par l'Etat socialiste, dans le cadre duquel les transactions commerciales s'effectueront « en toute amitié ». Mais le monde n'est-il pas ainsi

fait qu'il y aura toujours des hommes, même s'ils se prétendent socialistes, dont le propre est précisément de ne pas traiter dans un « esprit amical » ces sortes d'affaires? Bon nombre de ces plans nous sont présentés d'une manière si peu sympathique que même un homme aussi bien informé que M. J. Mussard (« Der Oeffentliche Dienst » du 27 mars 1942) en arrive à penser que la notion du « grand espace » n'est que le produit de circonstances passagères, d'un équilibre momentané des forces, ce qui ressort d'ailleurs du fait que « nous n'en avons jamais entendu parler avant le mois de juin 1940 ». J. Mussard ignore-t-il que cette idée du « grand espace économique » figure depuis plus de dix ans dans les publications de la Fédération syndicale internationale par exemple? Les Nationaux-socialistes ne se sont pas contentés de confisquer les archives des syndicats à Berlin; ils les ont étudiées, notamment les plans de Woytinsky relatifs à la politique monétaire. La notion de « grand espace » qu'ils ont trouvée dans ces archives ne se distingue en rien de la leur, à cette différence près que cette économie « spatiale » était envisagée sur une plus grande échelle encore. Le mouvement syndical international a accepté, dans le secteur de l'économie dirigée, des revendications soulignant « *l'attitude positive de la F.S.I. en face du problème de l'économie à grand espace* ». Nous y lisons que « la classe ouvrière voit dans l'instauration de grands espaces économiques dans le cadre de l'économie mondiale une évolution à laquelle elle se rallie ». Mais si l'auteur de cette thèse est socialiste, n'oublions pas qu'il est allemand! Depuis la dernière guerre mondiale, toute la politique économique de la Fédération syndicale internationale est d'inspiration allemande, qu'il s'agisse de la version marxiste ou antimarxiste. Et Marx n'aurait pas été Marx s'il n'avait pas été allemand!

Mais parce que nos adversaires s'en sont emparés et les propagent avec des méthodes incompatibles avec les nôtres, est-ce une raison pour nous de nier les plans que nous avons reconnus autrefois exacts et que nous soutenions hier encore?

Allons-nous nier que c'est le mouvement syndical qui, dès la fin de la dernière guerre, n'a cessé de demander que le Bureau international du travail, par exemple, ait davantage de compétence exécutive en matière économique? Bien que les plans de réorganisation économique de la Société des Nations soient demeurés dans les tiroirs et que les trois conférences économiques internationales aient gaspillé un temps précieux en tentant de ressusciter des libertés irrémédiablement mortes, ces plans n'en ont pas moins été établis avec notre collaboration. Ils sont, en partie, si rationnels — il suffit de penser aux suggestions relatives à l'organisation économique des Balkans et aux propositions de Stresa — que, s'ils avaient été mis à exécution, il aurait peut-être été possible d'éviter la seconde guerre mondiale.

Et pourquoi ces plans n'ont-ils pas été réalisés? Tout simplement parce qu'ils se sont heurtés au même obstacle que la sécurité

collective et l'organisation d'une force armée internationale: à la notion de souveraineté nationale.

Après la guerre, les Alliés ont gaspillé toute leur énergie à la solution de problèmes politiques que ce mythe de la souveraineté rendait insolubles, tandis que les plans économiques qui eussent été réalisables, aussi bien sur le plan national qu'international, furent abandonnés à un poussiéreux destin dans les tiroirs. Il en est résulté les catastrophes que l'on sait. Et, aujourd'hui où il semble que l'on se prépare à tomber dans l'autre extrême, c'est-à-dire à proclamer la primauté absolue de l'économie sur le politique, on peut craindre que cette tentative ne se heurte au même non possumus: la souveraineté nationale.

Tout cela, des experts du Bureau international du travail repliés au Canada, où ils forgent des plans pour l'après-guerre, le savent très exactement. Entre 1919 et 1939, leurs efforts, bien que quelques-uns d'entre eux aient vu fort loin, se sont heurtés à cette souveraineté, ce qui explique que ces experts ne soient pas très optimistes. Même au cas d'une victoire alliée, ils ne mettent pas de grands espoirs dans l'après-guerre. Ils estiment que des résultats satisfaisants ne sont possibles qu'à la condition de changements profonds. En particulier, nous écrit du Canada un ami placé pour être bien informé, « *il s'agit avant tout de renoncer à cette conception idiote de la souveraineté, qui a enlevé à nos efforts toute possibilité d'application (jede bindende Kraft)* ».

Si nous n'avons fait jusqu'à maintenant qu'esquisser le problème monétaire, ce n'est pas parce que nous méconnaissons son importance. Bien au contraire! Une grande partie des désastres économiques qui se sont abattus sur le monde entre les deux guerres résulte de la manière aussi erronée qu'arbitraire de traiter ce problème.

Il est étonnant et inquiétant de constater que les déclarations officielles des belligérants taisent pour ainsi dire cet aspect de la reconstruction économique, notamment du côté des Alliés. Ce silence a ses raisons. On ne parle pas volontiers de la corde dans la maison du pendu. Dans une certaine mesure, le pendu, ce sont les Etats-Unis. Il se pourrait que, cette fois encore, la catastrophe de « l'or mal réparti », qui nous a conduit de désastre en désastre pour aboutir finalement à la crise économique mondiale, se renouvelle, mais à une échelle gigantesque. Bien qu'une partie de l'or « stérilisé » aux Etats-Unis n'y soit en quelque sorte que « déposé » (ensuite des fuites de capitaux), il n'en est pas moins vrai que l'U.S.A. détient les trois quarts de l'or mondial.

Etant donné qu'un étalon or n'est possible qu'à la condition que tous les pays qui adoptent ce régime monétaire disposent de certaines réserves d'or, on peut se demander comment, étant donné les circonstances que nous venons d'énumérer, on entend réaliser ce tour de force, d'autant plus que le monde a pratiquement renoncé à l'étalon or; en outre, n'oublions pas que seul un étalon or

ne faisant l'objet d'aucune exception est capable de compenser les désavantages qu'il ne laisse pas de comporter dans les circonstances actuelles. Mais ce n'est pas de 1931, 1933 ou 1936 (c'est-à-dire depuis que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, puis le bloc or constitué par la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse l'ont abandonné) que date la fin du standard or absolu, c'est-à-dire du système éventuellement susceptible d'apporter l'aide nécessaire. Le premier coup de canon de la première guerre mondiale en a depuis longtemps sonné le glas.

Ne nous laissons aller à aucune illusion. Le comte Volpi, président de l'Union des syndicats fascistes, a caractérisé très brutalement le dilemme: ou bien les détenteurs de l'or doivent le remettre en circulation en procédant à des *achats en Europe*, ou bien l'or va disparaître du marché. Mais à la fin de la guerre, au cas d'une défaite mettant l'Allemagne dans l'impossibilité d'imposer aux vaincus d'énormes contributions en or, les détenteurs de ce métal, comme à la fin de la dernière guerre, ne se montreront guère disposés à acheter en Europe; au contraire, ils voudront lui livrer tandis que ceux qui devraient acheter aux Etats-Unis seront sans argent, sans compter qu'ils ne seront en mesure de rembourser les crédits éventuels des Etats-Unis qu'en offrant des marchandises dont ces derniers n'auront pas besoin!

Si l'on fait abstraction des Etats-Unis (et c'est probablement ensuite de la situation inextricable dans laquelle ils se trouvent que la Grande-Bretagne observe un tel silence dans la question monétaire), l'un et l'autre camp adoptent en face de ce problème une attitude probablement assez semblable.

Les uns et les autres proclament la primauté du travail sur l'or. Mais tout n'est pas dit par là, parce que l'on peut abuser du travail autant que de l'or, si ce n'est mieux. Si vraiment l'abandon du standard or doit être un progrès, *il faut que le nouvel étalon joue pour le bien des masses travailleuses et non pas contre elles.*

Des plans à cet effet avaient été étudiés en Allemagne bien avant 1933. Ils sont, eux aussi, demeurés dans les tiroirs. Avec une rigueur digne d'une meilleure cause, la politique de déflation de Brüning a abouti directement à la victoire du national-socialisme. Hitler a ensuite repris à son compte, mais en la modifiant, la formule de l'étalon travail: « Le travail allemand, c'est notre or et notre capital; avec cet or-là, je battrai chaque puissance ». Dans un discours consacré aux buts de guerre, Eden, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, a exprimé en quelque sorte la même pensée, bien qu'avec plus de prudence et en termes plus amènes. Il s'est prononcé en faveur d'une restauration du commerce mondial « sur la base la plus large possible », mais en faisant suivre cette revendication d'une remarque qui en limite singulièrement la portée, à savoir que « *le système des échanges internationaux ne doit pas être déterminé par des considérations monétaires, mais par des échanges effectifs de biens et de services* ».

Au fond, tous seraient assez d'accord de discuter, notamment parce que tous savent qu'ils ne pourront jamais se rendre entièrement indépendants de l'étranger et que tous veulent exporter. Le comte Volpi lui-même, dans le mouvement même où il damne l'étalon or, rappelle que l'économie italienne n'est viable qu'à la condition d'exporter. Hitler l'a dit: « Exporter ou mourir ».

Aucun pays ne peut échapper à l'inéluctable obligation de compenser « les pointes de la balance des paiements ». A cet effet, chaque Etat a besoin, avec ou sans standard or, d'un instrument commode de transfert. En admettant que l'or doive jouer ce rôle, des arguments techniques d'importance peuvent être invoqués en sa faveur.

Mais qu'en est-il alors de la « politique conjoncturelle autonome », dont les manipulations, on le sait, sont incompatibles avec l'étalon or intégral? Pourtant aucun pays (même le nôtre, qui dépend pourtant dans une mesure si vitale des exportations) ne veut entièrement renoncer à ces manipulations. N'y a-t-il pas une solution intermédiaire? Nombre d'adversaires de l'étalon or répondent par la négative, en affirmant que toutes les tentatives en vue de concilier les exigences de la monnaie or et celles de la politique conjoncturelle sur le plan national empêchent ce système de fonctionner. A leur avis, la monnaie or doit être définitivement abolie, et cela dans toutes ses multiples incarnations. Si l'on néglige de le faire, il ne peut en résulter que des malheurs pour la démocratie.

De leur côté, les partisans de l'étalon or reconnaissent qu'évidemment « *il serait stupide de ne pas satisfaire les besoins monétaires pour la simple raison que le volume des billets en circulation atteint la limite maximum permise par la couverture or.* En d'autres termes, ils admettent implicitement la politique conjoncturelle nationale.

Mais ne serait-il pas possible de trouver un compromis en ce sens que l'on recoure à l'or pour compenser les pointes de la balance commerciale tandis qu'à l'intérieur on « manipule » la circulation monétaire de manière à *maintenir le degré d'occupation et celui des prix indigènes*, afin d'éviter le chômage? (Comme nous le verrons dans notre prochain chapitre, c'est d'ailleurs sur ces deux problèmes que la discussion n'a cessé de porter.) Mais il ne saurait plus être question de revenir à une politique « classique » des changes, bien que cette dernière constitue l'épine dorsale et le grand avantage du standard or.

Ce dernier point joue un rôle important pour la Suisse. Dans l'exposé qu'il a présenté lors de l'assemblée générale de la Banque nationale suisse, son président, M. E. Weber, a déclaré, dans cet ordre d'idées, que « l'abandon d'une monnaie garantie par des valeurs réelles en faveur d'une monnaie papier reposant exclusivement sur l'autorité de l'Etat compromettrait gravement la capacité internationale de paiement de notre pays et, partant, notre

approvisionnement, nos exportations et nos importations, pour lesquels la stabilité des changes est indispensable ». Ce technicien estime que cette stabilité, de même que notre capacité reconnue de paiement, continueront, même après la guerre, à revêtir la plus grande importance.

Quoi qu'il arrive, nous pouvons donc dire que *des deux plateaux de la balance: liberté et contrainte, c'est le dernier qui l'emporte; en d'autres termes, nous allons vers un régime de planification et, partant, de contrainte dans la production et la répartition des biens (le problème monétaire relevant de cette dernière catégorie).*

Dans tous les domaines, sur toutes les voies de l'évolution, nous avons dépassé la station du libéralisme. Un retour en arrière n'est probablement plus possible, bien que l'aventure totalitaire des vingt dernières années et la rigide économie de guerre d'aujourd'hui engagent des économistes, des commerçants et des industriels à se prononcer très nettement en faveur d'un retour à la liberté intégrale; mais ils oublient que cette liberté absolue n'a jamais existé et que, dans la mesure où l'on a cédé à le croire, cette illusion nous a amenés où nous en sommes.

Du moment que la possibilité d'un retour en arrière nous est fermée, nous devons nous demander, en poursuivant notre comparaison en termes ferroviaires, dans quelle mesure nous pouvons continuer d'avancer en nous servant du même écartement de rail et des mêmes véhicules. Il se pourrait aussi que nous nous laissions entraîner, en nous disant qu'au fond tout n'a pas trop mal marché jusqu'à maintenant, à construire des voies pour des véhicules n'entrant pas en considération. Faut-il vraiment renoncer à l'organisation si complexe et si coûteuse mise au point pendant des siècles et pour laquelle nous disposons de techniciens et de mécaniciens si capables?

Le choix entre la contrainte et la liberté dans le cadre de notre système économique pose peut-être un problème analogue à celui du partage du trafic entre la route, le rail, la navigation et l'aviation; en somme, il s'agit de trouver une clé de répartition acceptable pour tous en laissant à l'évolution le soin de se charger du reste; l'évolution a le temps pour elle et elle donne parfois à notre impatience des réponses inattendues parfois, mais adéquates.

Au risque d'être attaqués et mal compris de deux côtés, il faut avoir le courage de choisir la solution intermédiaire. La Suisse et, chez nous, le mouvement syndical, ont déjà donné à plusieurs points de vue le bon exemple. Ils peuvent continuer de le donner pour le bien de tous.

Cette solution intermédiaire est possible. Personne n'ignore dans quelle situation critique se trouve la Suisse, un pays qui dépend si étroitement de l'exportation. Nous avons vu qu'en dépit

de la prolifération de l'autarcie, les exportations peuvent continuer de jouer pour nous un rôle important et que, même au cas d'une victoire de l'Axe, nous aurions la possibilité de continuer à figurer parmi les pays dont les échanges (de produits de haute qualité) avec les pays étrangers doivent revêtir une importance si considérable qu'il apparaît nécessaire « de leur donner un caractère aussi multiple que possible ». D'autre part, cette guerre nous a fait comprendre combien il est nécessaire, en cas de nécessité, de pouvoir compter autant que possible sur soi-même. Les milieux qui vivent de l'importation et de l'exportation doivent consentir à des sacrifices en faveur de ceux qui, chez nous, vivent exclusivement du secteur indigène de notre économie, qui vivent des consommateurs indigènes, de nous tous. La voie est toute tracée. En ce qui concerne la politique monétaire en particulier, dont dépend en grande partie le degré d'occupation (et partant la politique conjoncturelle autonome), une politique de déflation analogue à celle pratiquée après la dernière guerre apparaît exclue. Cette constatation indique automatiquement la direction à suivre par la politique des changes, qui ne doit pas se borner, c'est évident, à revenir aux méthodes classiques (qui appartiennent au passé, qu'on le veuille ou non).

Tel est aussi le sens du point 9 de la résolution Bratschi votée par le dernier congrès syndical extraordinaire en novembre 1941: « L'influence accrue de l'État sur l'économie demeure nécessaire après la guerre. C'est à l'État qu'il appartient de diriger l'économie (mais non pas d'une manière dictatoriale et schématique. R.). Il émet, à cet effet, les directives nécessaires. Doivent demeurer réservées à l'État les branches dont la stabilité est d'une importance particulière pour la communauté nationale. Par ailleurs, il importe de laisser à l'initiative privée une marge suffisante de liberté. Parallèlement, le principe de l'entr'aide coopérative doit être encouragé et développé par l'État dans tous les secteurs de l'économie. »

Notre exposé des principales tendances constatées dans *les deux camps* belligérants indique que nous nous trouvons, *irrémédiablement, que nous le voulions ou pas, engagés dans la voie de la planification et du « dirigisme »; il ne s'agit donc plus que de doser ces moyens, en s'opposant aussi bien aux solutions de la force qu'aux solutions absolues, c'est-à-dire à celles qui divisent au lieu d'unir, qui détruisent au lieu de construire.*

La liberté absolue est impossible et la contrainte absolue est indésirable; quoi qu'il en soit, les solutions intermédiaires entre ces deux pôles, et susceptibles de permettre d'appréciables résultats, ne manquent pas. Sans avoir l'ambition ou l'espoir de voir se réaliser une « répartition » (digne de ce nom) des matières premières, des enquêtes statistiques exactes, une exploitation ration-

nelle, une réglementation des prix de transport, un financement hardi des achats et des ventes, une lutte efficace contre la spéculation — particulièrement prospère dans ce domaine — constituent autant de mesures susceptibles de contribuer efficacement au bien public. Pourquoi les grandioses réalisations — mais au détriment de tous — des trusts et des cartels en ce qui concerne un grand nombre de produits (caoutchouc, étain, thé, café, cuivre, aluminium, nickel, etc.) ne pourraient-elles pas être répétées, mais cette fois *pour le bien de tous*? Sur le plan national comme sur le plan international, les institutions créées après la dernière guerre, stipulées par des conventions ou suggérées par diverses propositions en vue de la collaboration (conseils d'entreprises, conseils économiques, etc.) pourraient être complétées ou réalisées et chargées de tâches pratiques, *la forme de collaboration directe dans les diverses industries et entreprises devant faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des intéressés, c'est-à-dire des hommes qui assurent directement le fonctionnement de ces branches*. (Il importe de se souvenir de la collaboration directe déjà réalisée lors des conférences internationales du textile, de la navigation maritime, etc.). Bien que nous repoussions le régime économique reposant sur la contrainte, et cela aussi bien sur le plan national que dans le cadre d'un grand espace économique, il n'en est pas moins évident que des *plans hardis de création d'occasions de travail* pourraient prévenir bien des maux. Rappelons qu'entre les deux guerres, des plans internationaux avaient été mis sur pied; ils concernaient des pays qui se sont trouvés par la suite entraînés dans la guerre, en partie parce que ces plans sont demeurés sur le papier: Autriche, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie, Grèce, Lituanie, Lettonie, Finlande, Pologne. *La création internationale de possibilités de travail contribue à la création nationale d'occasions de travail. A son tour, cette dernière ne peut avoir d'effets durables qu'à la condition d'être complétée sur le plan international*.

Bien que, chez nous, le Conseil fédéral saisisrait avec plaisir l'occasion de revenir à la liberté économique, et bien qu'il recule devant une planification de grande envergure parce qu'elle aurait pour effet une grave limitation des libertés individuelles, il faut néanmoins répéter que le retour à la liberté n'est qu'un vœu illusoire et que la planification, si vraiment c'en est fait de cette liberté (ce que nous croyons avoir démontré), est une inéluctable nécessité.

Les organisations syndicales, les représentants autorisés du monde travailleur, demeurent convaincues, aujourd'hui comme hier, qu'un *retour à la liberté absolue n'est ni possible ni désirable*. Elles savent que la liste des libertés que nous avons énumérées plus haut a pour conclusion dernière la liberté de la fixation des salaires et que, dans cet enchaînement de libertés, c'est le dernier en liste qui est grugé. Par leur lutte contre la liberté de trafiquer avec la marchandise travail, les organisations syndicales ont ouvert la pre-

mière brèche dans la muraille qui protégeait le Jardin d'Eden du libéralisme. En revanche, elles ne s'opposent pas à ce que ce jardin soit remplacé par un autre, mais assurant à chacun un lopin suffisant.

III.

La politique sociale après la guerre.

La politique sociale est l'une des formes de la prévoyance de l'Etat libéral, organisée soit volontairement, soit sous la pression des organisations syndicales. Comme l'a dit un publiciste bourgeois dont on vient de célébrer le centenaire, J. V. Widmann, la politique sociale est « un acompte des possédants à ceux qui ne possèdent rien ».

L'ère libérale a pris fin avec la dernière guerre mondiale. C'est à ce moment également que la politique sociale a atteint son apogée. Toutes les revendications posées en 1916 à Leeds par la conférence des organisations syndicales des pays de l'Entente, en 1917 par la conférence de Berne des organisations des pays de l'Europe centrale, puis en 1919 par la conférence de Berne, qui réunissait les représentants des travailleurs organisés des deux camps, relèvent de la *politique sociale*. A l'exception des deux points concernant « la répartition internationale des matières premières » et « la réglementation internationale du trafic des paiements », toutes les revendications figurant dans la résolution relative à la Société des Nations votée par la conférence syndicale internationale de Berne en 1919 concernent avant tout la politique sociale: amélioration des conditions de vie et de la formation professionnelle des travailleurs, développement de la protection ouvrière, organisation scientifique du travail.

Il faut reconnaître que le programme de Berne, dans la mesure où il s'agit de la mise sur pied de conventions internationales, a été (sur certains points) plus que réalisé par le traité de paix et l'activité du Bureau international du travail.

Depuis lors, les conventions internationales relatives aux domaines suivants ont été ratifiées: durée du travail (industrie), chômage, accouchement et protection de la mère, travail de nuit des femmes, âge minimum (industrie), travail de nuit des jeunes gens (industrie), âge minimum (travail maritime), indemnité de chômage (navire), placement des marins, âge minimum (agriculture), droit d'association (agriculture), emploi de la céruse, repos hebdomadaire (industrie), âge minimum (soutiers et chauffeurs de navires), examen médical des jeunes gens (travail maritime), réparation des accidents du travail, égalité de traitement lors d'accidents du travail, maladies professionnelles, travail de nuit dans les boulangeries, inspection des émigrants à bord des navires, contrat d'engagement des marins, assurance-maladie dans l'industrie et l'agriculture, méthodes de fixation des salaires mi-

nima, poids des colis transportés par bateau, protection des dockers contre les accidents, travail forcé, durée du travail (dans le commerce et les bureaux, les mines), revision de la protection des dockers contre les accidents, âge minimum (travaux non industriels), assurance-vieillesse dans l'industrie, l'agriculture, etc., assurance-invalidité dans l'industrie, l'agriculture, etc., assurance-décès dans l'industrie, l'agriculture, etc., revision des dispositions relatives au travail de nuit des femmes, revision des dispositions relatives aux maladies professionnelles, durée du travail dans les verreries à vitre, chômage, travaux souterrains (femmes), semaine de quarante heures, conservation des droits de pension des émigrants, réduction de la durée du travail dans les verreries à bouteilles, recrutement des travailleurs indigènes, réduction de la durée du travail dans les services publics, congés payés, brevet de capacité des officiers de la marine marchande, congés payés des marins, obligation de l'armateur en cas de maladie ou d'accident des gens de mer, assurance-maladie des gens de mer, durée du travail à bord et effectifs, revision de l'âge minimum pour les gens de mer.

Ces 58 conventions (état de 1937) ont été ratifiées 739 fois par 51 Etats, soit à raison de 14 ratifications environ par convention. La seule obligation incombant aux Etats membres était de s'engager, dans l'année suivant une conférence internationale, d'en soumettre les conventions ou recommandations aux autorités nationales compétentes en vue de les transformer en mesures législatives. Lorsqu'il n'apparaissait pas possible de remplir cette condition, l'Etat en question était libéré de toute obligation ultérieure.

Tel est le sens de cette « conception idiote de la souveraineté qui enlève aux efforts du B.I.T. toute possibilité d'application » dont parlait notre ami du Canada. En examinant la nature des conventions ratifiées et en dressant la liste des pays ratificateurs, on se rend compte, d'autant plus qu'il s'agit dans la plupart des cas de revendications minima, de la portée paralysante de ces dispositions restrictives. C'est la convention relative à l'égalité de traitement en cas d'accident du travail qui a recueilli le plus grand nombre de ratifications (35); viennent ensuite la convention réglant le poids des colis transportés par bateau (33), la convention relative aux soutiers et chauffeurs de navires, la convention sur le chômage (30). En mai 1937, l'Espagne et le Chili viennent en tête des pays ayant ratifié les conventions (33); suivent l'Uruguay et le Nicaragua avec 30 ratifications (on remarquera que ce ne sont pas précisément les pays les plus avancés). En revanche, des pays avancés comme le Danemark et la Suisse n'ont ratifié que 12 et 9 conventions. Il est vrai que la Grande-Bretagne, à ce moment, avait apposé sa signature sous 30 conventions.

Mais quelle est l'évolution des revendications de politique sociale au cours de cette guerre? On n'en entend guère parler, non sans raison. Tandis que, jusqu'à maintenant, la politique sociale a été avant tout un travail de rapiéçage de l'édifice social

ou, si l'on veut, une « politique d'acomptes des possédants à ceux qui ne possèdent rien », *il semble que, cette fois, il doive s'agir d'autre chose que de rapiécage: des fondements mêmes de l'édifice.* Ils sont nombreux ceux qui pensent que cette politique sociale a fait son temps, qu'il n'est pas possible de tirer davantage de l'ordre social actuel (ceux qui en assurent la gestion ne voulant pas donner davantage); dans ces conditions, *ils estiment inutile de poursuivre ce travail de rapiécage; à leur avis, il est beaucoup plus rationnel de construire une nouvelle maison.* Ainsi, l'accent tonique se trouve placé sur les revendications *économiques et structurelles.* Le « gâteau » qui symbolise le produit social doit être plus gros; il faut donc cuire un nouveau gâteau. C'est cette importance, si l'on considère les choses objectivement, qu'il faut attribuer aux points y relatifs de la Charte de l'Atlantique. Ce document ne développe pas un programme détaillé de politique sociale mais parle, d'une manière générale, de la nécessité de la « sécurité sociale ». Au cours de la dernière guerre, on estimait que le salut du monde devait être assuré — on sait comme il l'a été — par des manipulations politiques destinées à gagner la planète au régime démocratique. Cette fois, il semble que ce but doive être atteint par la réalisation de la sécurité sociale pour tous.

Mais que signifient ces notions de « sécurité sociale » et cette « absence de pénurie et de crainte » (free dom from want and fear)? Elles ne peuvent avoir d'autre signification que la suppression du chômage, un niveau de vie convenable pour chacun, une jeunesse et une vieillesse exemptes de soucis. De son côté, l'élimination du chômage (ce n'est pas nous qui proclamons des revendications aussi hardies) ne saurait signifier autre chose que la suppression de l'économie de concurrence parce que ce moyen est radicalement le seul qui permette cette sécurité absolue que l'on promet.

Qui sera le garant de ces assurances? L'Etat? C'est-à-dire une institution qui (à moins d'être douteuse) ne fabrique pas à volonté l'argent, mais qui doit se le procurer à la source qui le produit: l'activité économique, le travail. Ou bien l'économie? Mais cette économie, en butte aux hasards de la concurrence et du commerce intérieur et extérieur, c'est-à-dire elle-même instable, comment pourrait-elle se porter garante de la sécurité sociale?

Beaucoup estiment que cette sécurité, qu'elle soit assurée par l'Etat agissant comme agent économique ou par l'économie privée, *n'est réalisable qu'à la condition que tous les facteurs de l'activité économique soient contrôlés de manière à exclure le hasard, en d'autres termes qu'à condition d'organiser l'espace vital de manière à se rendre aussi indépendant que possible, en limitant les transactions internationales aux biens absolument indispensables et à ceux dont on ne peut se passer; ainsi limité, le volume de ces transac-*

tions ne sera pas capable d'ébranler jusqu'à compromettre la sécurité sociale l'équilibre intérieur, le seul qui soit réalisable et mesurable. Mais pour remplir ces conditions, cet « espace vital » ne doit-il pas être considérable et contenir nombre de biens dont seuls disposent, peut-être, les Etats-Unis, l'Empire britannique ou l'Europe, mais très certainement pas la Suisse?

Si la Suisse doit continuer d'exister en tant qu'unité économique, nous ne pouvons, disent avec raison nombre de nos citoyens, nous permettre une telle philosophie. D'autres ajoutent que ce ne sera plus l'argent qui sera déterminant, mais le travail et les biens économiques.

Lorsqu'un conseiller fédéral déclare, par exemple, que « le problème financier est déterminant pour l'assurance-vieillesse et que l'argent est rare », un organe des « régénérateurs » répond que l'assurance-vieillesse n'est pas une question d'argent, mais « uniquement un problème de main-d'œuvre et de capacité de production ». En dernière analyse, il ne s'agit pas de primes et d'argent, mais des biens économiques (denrées alimentaires, combustibles, vêtements, logements) destinés à assurer l'existence des vieux. Ces biens, les jeunes doivent les partager fraternellement avec les vieux, dans la mesure où la conjoncture permet de les produire. Dans ces conditions, « la production nationale doit être accrue du volume des biens mis à la disposition des personnes âgées pour assurer leur existence ». Quant à savoir si la bonne volonté se trouve accrue du fait que l'on partage une part plus élevée du produit *direct* du travail (des biens) au lieu de leur signe (l'argent), c'est une autre question.

De cette manière, la politique sociale dans son ensemble devient un simple facteur de la théorie quantitative qui dit que la somme des biens et des services doit être égale à la somme de la monnaie à disposition, la quantité des signes monétaires exprimant la valeur des biens et services pouvant être plus élevée lorsque la production s'accroît. Mais la « suppression du hasard » supposant un maximum d'indépendance, c'est-à-dire, dans la mesure du possible, la limitation aux choses que l'on peut contrôler, il se peut que, dans une économie planifiée, la consommation soit inférieure à celle de l'époque antérieure, notamment dans un petit espace, si bien que la « sécurité sociale » serait une sécurité réalisée à un niveau inférieur. La Suisse ferait-elle ainsi une mauvaise affaire? Ou bien ceux-là ont-ils raison qui prétendent que tout s'arrangera de soi-même lorsque la monnaie aura été détachée de l'or et que l'on se sera pour le moins libéré du « tribut » que le métal jaune fait peser sur l'économie?

Quoi qu'il en soit, la politique sociale « ancien style » et les revendications sociales « classiques » ont passé à l'arrière plan. Dans ce domaine, il s'agit avant tout de réaliser des propositions déjà formulées et de combler, d'une manière différente selon les pays, les lacunes que révèlent encore les mesures sociales (c'est ainsi, par

exemple, qu'en Grande-Bretagne, nous enregistrons dans le domaine de l'éducation des revendications depuis longtemps réalisées en Suisse).

Il est caractéristique (et cela indique aussi la marche à suivre) que, de toutes les revendications de politique sociale du programme de la conférence syndicale internationale de Berne (1919), une seule: *le droit de libre association, la liberté syndicale*, n'a pas encore été concrétisée par une convention générale (bien que, jusqu'à la veille de la guerre, elle ait fait l'objet de nombreux projets, études et conférences).

Ici également, il s'agit de trouver une *solution intermédiaire entre la nécessité de l'organisation et la dignité humaine*; on estime qu'elle peut être assurée par une solution qui, tout en tenant compte de l'opportunité d'organiser intégralement les salariés et les employeurs, doit néanmoins laisser chaque individu libre d'adhérer à l'organisation de son choix.

Mais il semble que, déjà, on aille plus loin dans ce domaine. Dans un rapport du B.I.T. sur la reconstruction économique et sociale, nous lisons entre autres choses: « Les associations d'employeurs et de salariés font maintenant partie intégrante de la structure de l'Etat moderne. Par l'établissement et la mise en œuvre des contrats collectifs, elles assument dans une large mesure les fonctions de direction de l'industrie. Elles participent de plus en plus à l'élaboration et à l'application de la législation du travail et comptent parmi les rouages de certaines institutions sociales telles qu'assurances sociales et bureaux publics de placement. Plus récemment, leur collaboration a été demandée et s'est révélée d'une extrême utilité dans un domaine plus vaste: dans les mesures concernant la défense, spécialement dans celles de l'organisation de la production, la représentation tripartite dans des organes consultatifs et exécutifs a montré toute *l'importance de faire appel à l'expérience des travailleurs et des employeurs; elle crée aussi un lien direct entre ces différents organes et l'opinion publique. On sait maintenant que les problèmes sociaux et économiques ne peuvent être étudiés et traités isolément. Si les objectifs sociaux doivent constituer l'élément fondamental de la politique générale, la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à tous les stades de l'établissement et de l'application de la politique économique et sociale n'est pas seulement désirable; elle est indispensable.* »

Mais le B.I.T. considère comme données des tendances et des institutions qui, dans maints domaines, *doivent être tout d'abord réalisées et créées*, et cela non seulement dans les Etats totalitaires où ce droit de regard, de même que toutes les revendications de politique sociale du programme de Berne ont été foulés aux pieds, *mais encore dans les pays démocratiques tels que la Suisse.*

Si vraiment la politique sociale ne doit plus être considérée isolément des autres problèmes économiques et sociaux, il faut

appliquer alors les principes mêmes qui valent pour l'ordre social considéré dans son ensemble. Cet ordre libéral a atteint son plus haut période avant la dernière guerre. A cette époque, il y avait encore des notions permettant à tous les hommes de se rencontrer; ces notions constituaient les derniers vestiges de l'humanisme européen. Après la guerre, on a tenté de les remplacer dans tous les domaines de l'économie, du droit et de la politique par une conception nouvelle et concrète du « citoyen du monde ». Cette tentative a échoué. Cette faillite a été suivie d'une désagrégation générale de toutes les valeurs spirituelles, politiques et économiques. Et aujourd'hui, un monde nouveau est en gestation, un monde dont les contours commencent à peine à se dessiner.

Peut-être les Suisses — la Suisse et les traditions suisses ayant été parfois trop négligées au cours de cette évolution — devraient-ils mettre à profit le temps qui s'écoulera encore jusqu'au moment où les valeurs nouvelles pourront se cristalliser et les cadres nouveaux se dessiner (que ce soit ceux de l'Europe ou du monde) pour affermir *leur* pensée, libérer *leurs* traditions de toute scorie et faire fructifier *leurs* possibilités — qui sont loin d'être négligeables. De cette manière, nous pourrions aborder le monde nouveau avec des valeurs spirituelles, politiques et économiques qui constitueraient un apport considérable à ce monde nouveau et nous assurerait son respect.

Il ne s'agit pas, comme le prétendent ceux dont le regard est tourné vers le passé, de mettre en danger, par des expériences planistes et collectivistes, l'équilibre politique, économique et social réalisé par la Suisse mais, tout en préservant autant que possible les formes de vie qui nous sont propres, de nous préparer à une réalité nouvelle, déjà en gestation et qui, d'une manière ou de l'autre, finira par nous être imposée.
